

Table with subscription rates: ABONNEMENTS: UN AN, 6 MOIS, 3 MOIS. Nièvre et limitr... 65.00 30.00 16.00

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 5

L'étrange mission à Paris du capitaine Canning

Lui répondra-t-on : « Trop tard ! »

Que vient donc faire à Paris ce capitaine Gordon Canning, qui s'est peut-être battu très vaillamment sur les champs de batailles des Flandres, mais dont le rôle, dans les affaires marocaines, est beaucoup moins net.

Il est assez piquant, à vrai dire, de trouver le nom de l'homme d'Etat britannique qui a été, au début du 19^e siècle, la vivante incarnation de la « non-intervention », mêlé à une tentative d'immixtion dans les affaires des autres.

On nous dit que le capitaine Canning converti à la religion de Mahomet s'est senti animé d'un beau zèle pour un champion de la religion musulmane. Singulière théorie. L'ardeur de néophyte d'un islamisant anglais pourrait aisément trouver à s'employer dans les limites de l'empire britannique.

Le raisonnement est bien plus frappant encore quand on nous représente le capitaine Canning dévoré de la flamme du libéralisme émancipateur de son grand ancêtre. C'est pour le coup qu'il n'est pas besoin de sortir de l'Empire britannique pour trouver des fers à briser.

Non, il y a autre chose et quelque chose de fort suspect dans ce fameux comité du Rif, dont le sieur Canning s'intitule président. Nous soupçonnons fort ce comité d'être très proche parent d'un certain syndicat d'affaires, lancé par le dénommé Pédrazza, et que M. Mabry connaît bien.

On sait avec quelle ardeur l'ancien exilé de la Haute-Cour s'est démené l'été dernier pour négocier à Madrid la convention franco-espagnole dont la première manifestation devait être l'offre de paix du 18 juillet à Abd-el-Krim. N'est-il pas curieux de voir aujourd'hui le capitaine Canning venir à Paris, muni d'une lettre du chef rifain qui demande la communication de ses conditions ?

On voudrait espérer que la démarche recevra la seule réponse logique : « Trop tard ». Nous avons eu la chance d'échapper aux conséquences fatales de l'initiative pacifique qui nous conduisait tout droit au renouvellement de l'erreur de la convention Desmichels et du traité de la Tafna. Faut-il rappeler ce qu'il nous en a coûté de traiter avec Abd-el-Kader en consacrant ses prétentions ? Sept années de guerre. Allons-nous recommencer, pour satisfaire les ambitions d'Abd-el-Krim et les calculs de pêcheurs en eaux troubles ?

Tout d'abord, l'offre du 18 juillet est devenue caduque. Elle avait été faite dans le seul but d'arrêter les hostilités. Abd-el-Krim l'a déchirée à coups de fusil.

D'autre part, rien ne dit que le chef rifain soit qualifié pour faire la paix. Il n'a aucune autorité régulière. Il a pu entraîner des tribus à la guerre en faisant appel à leurs instincts pillards et à leur fanatisme ; de quel droit négocierait-il la paix en leur nom.

Enfin, en admettant même la possibilité d'une négociation, celle-ci ne devrait pas avoir lieu à Paris, mais à Madrid. La pacification du Rif regarde surtout l'Espagne puisque le territoire est compris entièrement dans sa zone. C'est seulement par l'attraction indirecte de certaines tribus nullement rifaines que la guerre a débordé dans notre zone. Par conséquent, le problème de la pacification intéresse avant tout l'Espagne.

Nous devons d'autant plus tenir compte de cette situation que les déclarations faites par le capitaine Canning ne laissent aucun doute sur l'intention des Rifains de chercher à créer des malentendus entre la France et l'Espagne. Le capitaine Gordon Canning n'a-t-il pas émis la prétention de placer en tête des conditions de paix, l'abandon de la citadelle espagnole de Tétouan et la constitution d'une armée rifaine ?

On a le droit de s'étonner, dans ces conditions, que l'émisnaire d'Abd-el-Krim ait été autorisé à venir à Paris et on peut tout craindre de ce voyage. Certes, les fonctionnaires du Quai d'Orsay ne dissimulent pas leur défiance. Mais ils ne sont pas les seuls à avoir voix au chapitre. Les politiciens vont s'en mêler. Ce serait bien étonnant qu'ils ne saisissent pas une occasion de manifester leur action maléfaisante.

La Chambre poursuit l'examen du budget de la Guerre des Chemins de fer et de la loi sur les loyers

Paris, 23 décembre. — Sous la présidence de M. Bonissou, la Chambre poursuit ce matin la laborieuse expédition des chapitres du budget de la Guerre.

M. Fabry signale l'état de délabrement de notre système défensif en divers points et combien il serait fâcheux de rogner sur les crédits d'entretien.

Pour l'aéronautique, le chapitre 55 prévoit une dotation de 357 millions, en augmentation de 86 millions sur le dernier exercice. Encore la Commission a-t-elle fait un abatement de 24 millions sur les propositions du gouvernement.

Il est insuffisant, aux yeux de M. Gamard. Le député socialiste de la Nièvre se livre à une diatribe très véhémente au sujet d'un marché de neuf millions passé avec la maison Farman pour des avions reconnus inutilisables.

Sans le vouloir, M. Gamard fait là la plus cruelle critique du régime. Car le rapporteur du budget répond assez étonnamment : « J'ignorais, comme rapporteur, que l'affaire s'était terminée ainsi. Mais je dis que l'affaire du Farman 110 est un scandale ».

M. Gamard et avec lui M. Balanant qui appartient à l'opposition soulignent cette « ignorance ».

M. Gamard propose, à titre de sanctions provisoires, une réduction de crédit.

« Nous ne pouvons, répète M. Balanant, laisser passer ce scandale de l'affaire Farman, sans demander au gouvernement ce qu'il compte faire et quelles sanctions il prendra ».

M. Bonissou. — Il n'y a peut-être pas eu scandale, mais faiblesse de l'administration à pousser trop loin la politique de soutien.

« La morale de tout cela, observe M. Henry Paté, est qu'il faut centraliser tous les services éparpillés en un ministère de l'air ».

Le rapporteur. — Nous acceptons, à titre indicatif, une réduction de 500.000 francs.

« Je reconnais, dit le sous-secrétaire d'Etat, la justice de certaines critiques de M. Gamard, mais je dois faire une réserve, c'est que si vous voulez qu'au moment de la mobilisation, les maisons d'aviation vous donnent le rendement que vous espérez, il est indispensable que vous suiviez à leur égard une politique de soutien capable de stimuler leur effort ».

M. Balanant. — Mais nous ne voulons pas enrichir les voleurs.

« Sous cette réserve, achève M. Ossola, l'estime comme vous que c'est le devoir du Parlement d'exercer son contrôle sur les crédits ».

M. Balanant. — Mais quelles sanctions prendra le gouvernement contre le scandale qu'il a révélé M. Gamard ?

M. Bonissou. — Toutes les fois qu'on nous signale un scandale, je saurai agir, mais en l'espèce, de quoi s'agit-il ? Des détachements ont été constitués qui ont engagé la responsabilité du constructeur. Les paiements effectués conformément aux modalités habituelles laissent au gouvernement la possibilité d'un recours judiciaire.

Et le crédit est adopté avec une réduction à laquelle le gouvernement ne s'oppose pas.

Sur la question de la remonte, M. Pould réclame le renvoi du crédit qu'il voudrait voir relevé à l'effet de majorer le prix d'achat des chevaux arabes. Si l'élevage n'est pas mieux encouragé, c'est notre cavalerie compromise, assure-t-il.

Mais la Chambre ne s'en montre pas convaincue, car par 350 voix contre 202, le renvoi est repoussé.

M. Boulanger s'étonne qu'on ne fasse pas une plus large utilisation dans l'armée de nos Boulonnais, Percheurs et Méconnais qui sont des chevaux de gros trait.

M. Balanant parle en faveur du personnel auxiliaire civil employé dans les divers services de l'armée, et, par 405 voix contre 150, obtient le renvoi du chapitre 53 pour une majoration contestée par le sous-secrétaire d'Etat.

Sur les crédits de l'alimentation des troupes, M. Jean Renaud, pour affirmer la nécessité de ramener sans délai le service à un an, propose une réduction correspondante de crédit à 100 millions.

Le débat qui sommeillait, s'anime, car l'orateur communiste, autour de sa démonstration, met en cause le grand état-major d'avant 1914, qu'il accuse d'avoir commis la faute d'engager la guerre avec des méthodes de 1870 et sans matériel moderne.

M. Maginot. — C'est la faute du Parlement, 197 députés ont refusé les crédits pour l'artillerie lourde.

M. Penard Jean. — C'est l'état-major qui est coupable.

Repoussé, cela va sans dire, par la commission, l'amendement est écarté par 408 voix contre 148, et la suite est renvoyée à 15 heures. La séance est levée à 12 h. 15.

Le sous-secrétaire d'Etat, la présidence de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique.

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« Cette déclaration donne pleine satisfaction, sinon à M. Capus, du moins à M. Chavagné, qui était également inscrit dans l'interpellation en cause ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

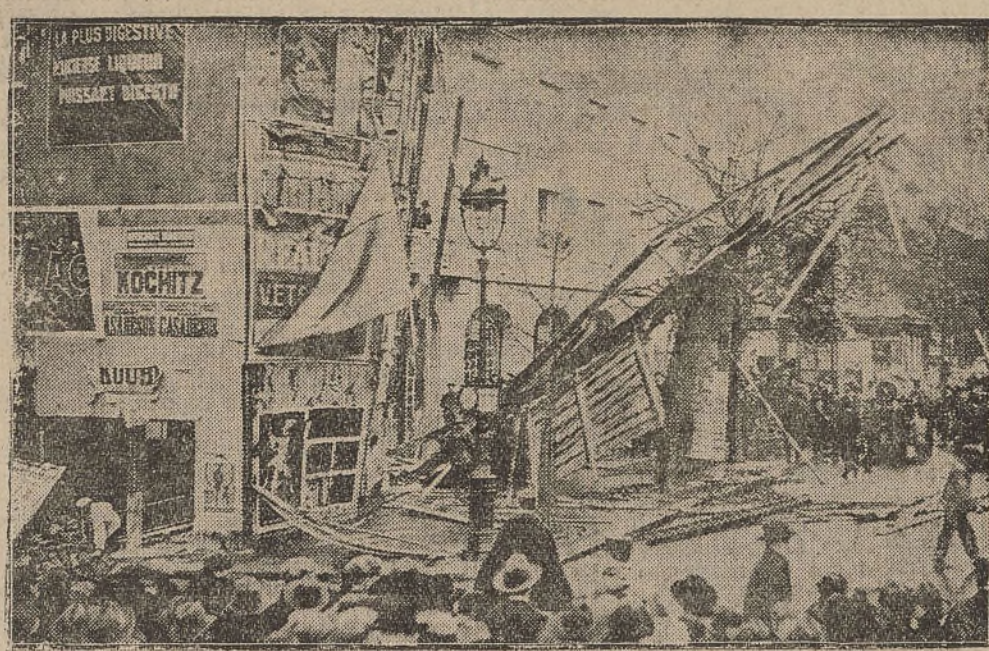
« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».

« J'accepte, dit le sous-secrétaire d'Etat, les critiques de M. Capus en ce qui concerne la composition du Conseil, le répète, selon l'exposé même des motifs du décret, cette institution ne touche ni à la souveraineté du Parlement, ni à l'autorité du gouvernement. Elle ne sera qu'un centre de résonance de l'opinion publique ».



A Paris, devant un immeuble en construction, une palissade s'effondre en écrasant un kiosque.

VERS UNE NOUVELLE INFLATION

M. Doumer travaille à ses projets financiers

Et le premier de ces projets relève le traitement des fonctionnaires

Ainsi que nous l'avions prévu, le Conseil de Cabinet a dû s'occuper tout d'abord de la question du relèvement des traitements des fonctionnaires. Ce n'est qu'en fin de séance qu'ont été examinés les projets de M. Doumer. Mais le Conseil n'a pas achevé sa tâche et il poursuivra son examen, au cours de sa prochaine séance qui se tiendra, vraisemblablement, à la fin de cette semaine.

Ge que seraient les projets du ministre des Finances

Encore que le Conseil, répétons-le, ne se soit pas encore mis d'accord sur les projets, il est déjà possible de fournir à leur sujet, quelques précisions.

La remise à la reine Elisabeth de la Rose d'or pontificale

Bruxelles, 23 décembre. — Hier, à en lieu au palais de Laeken, la remise de la Rose d'or accordée par le pape à la reine Elisabeth.

Un douzième provisoire pour janvier

En attendant les projets financiers, les Chambres seront appelées à voter un douzième provisoire pour janvier 1926. Le projet qui comporte ouverture de ce douzième sera déposé demain.

Le procès des obligataires contre la Compagnie franco-canadienne

Paris, 23 décembre. — Le substitut Frémicourt a donné aujourd'hui ses conclusions dans le procès instruit devant la 1^{re} Chambre du tribunal par les obligataires 4^e et 5^e contre la Société de Crédit foncier franco-canadienne.

UNE NEGRESSE AU BARREAU

Richmond, 23 décembre. — Le Daily Mail rapporte que la Virginie vient de recevoir la première négresse avocat. C'est là le résultat des examens du barreau en décembre. La lauréate est H. Marion Poo. Deux autres négresses étaient candidates et échouèrent, tandis que deux candidates de race blanche sur quatre subirent les mêmes épreuves avec succès.

UNE NEGRESSE AU BARREAU

Richmond, 23 décembre. — Le Daily Mail rapporte que la Virginie vient de recevoir la première négresse avocat. C'est là le résultat des examens du barreau en décembre. La lauréate est H. Marion Poo. Deux autres négresses étaient candidates et échouèrent, tandis que deux candidates de race blanche sur quatre subirent les mêmes épreuves avec succès.

UNE NEGRESSE AU BARREAU

Richmond, 23 décembre. — Le Daily Mail rapporte que la Virginie vient de recevoir la première négresse avocat. C'est là le résultat des examens du barreau en décembre. La lauréate est H. Marion Poo. Deux autres négresses étaient candidates et échouèrent, tandis que deux candidates de race blanche sur quatre subirent les mêmes épreuves avec succès.

UNE NEGRESSE AU BARREAU

Richmond, 23 décembre. — Le Daily Mail rapporte que la Virginie vient de recevoir la première négresse avocat. C'est là le résultat des examens du barreau en décembre. La lauréate est H. Marion Poo. Deux autres négresses étaient candidates et échouèrent, tandis que deux candidates de race blanche sur quatre subirent les mêmes épreuves avec succès.

LA SITUATION EN CHINE

Les ruses de guerre de Feng You Hsiang

Londres, 23 décembre. — On annonçait hier que Feng You Hsiang était en déroute et les nouvelles arrivées dans la nuit ont démontré qu'il n'en était rien.

LA SITUATION EN CHINE

On mande de Pékin des détails sur les ruses de guerre dont s'est servi Feng You Hsiang pour venir à bout de Tchang so Lin. Feng You Hsiang commença par laisser dire qu'il désirait la paix ; en même temps, à la faveur de la nuit, il envoyait des renforts considérables à ses troupes et lançait une formidable attaque sans inquiéter des pertes de vies humaines ; repoussant l'armée Chihli de Li Tchun Lin, gouverneur de la province du Chihli, jusque sur sa principale ligne de défense.

LA SITUATION EN CHINE

Un peu plus tard, Feng You Hsiang donna l'ordre d'enfoncer cette ligne et l'armée du Chihli, à la suite de cette attaque, se voyait obligée de battre en retraite sur Tien Tsin.

LA SITUATION EN CHINE

Les pertes de vies humaines, de part et d'autre, ont été considérables.

LA SITUATION EN CHINE

Les Japonais s'efforcent de maintenir l'ordre à Moukden où, comme on le sait, ils ont envoyé des troupes en renfort. Ils veulent éviter qu'aucun contingent des bellégérants, quels qu'ils soient, pénètre dans une zone s'étendant à 6 milles du chemin de fer de Chantung à Dalny.

LA SITUATION EN CHINE

Prévenus par des voisins que l'on entendait des cris et des appels partant de leur appartement, ils se précipitèrent chez eux et y trouvèrent leur fille, le corps couvert d'échymoses, les vêtements en lambeaux. Les soupçons se portèrent sur René M..., leur voisin, qui bientôt fit des aveux.

LA SITUATION EN CHINE

Le tribunal a ordonné que le précoce criminel serait interné dans une maison de correction pendant 7 ans. Les parents de la victime obtiennent 20.000 francs de dommages-intérêts.

LA SITUATION EN CHINE

Il s'agissait de la reine Elisabeth de Belgique. Elle était obsédée par cette réclamation connue ? Discutant hier soir dans leur logement, 103, rue Olivier-de-Serres, Georges et Henriette Lacroix, âgés respectivement de 40 et 39 ans, tous deux cantonniers de la ville de Paris, ont cherché à se convaincre réciproquement, chacun produisant ses arguments de coups de marteau sur la tête de son interlocuteur.

LA SITUATION EN CHINE

Il s'agissait de la reine Elisabeth de Belgique. Elle était obsédée par cette réclamation connue ? Discutant hier soir dans leur logement, 103, rue Olivier-de-Serres, Georges et Henriette Lacroix, âgés respectivement de 40 et 39 ans, tous deux cantonniers de la ville de Paris, ont cherché à se convaincre réciproquement, chacun produisant ses arguments de coups de marteau sur la tête de son interlocuteur.

A la suite d'une discussion une femme est trouvée la poitrine trouée par un coup de revolver

Le mari est gardé à la disposition de la justice

Paris, 23 décembre. — Lucien Sallandre, 23 ans, corroyeur, et Blanche Lanier, 23 ans, piqueuse en chaussures, étaient mariés depuis trois ans, mais depuis quelque temps la concorde ne régnait plus dans le ménage ; des scènes fréquentes éclataient entre les deux époux, ayant pour cause l'inconduite de Lucien Sallandre.

Récemment, d'un commun accord, le ménage décidait de se séparer, et hier soir vers 19 heures, Sallandre, qui, malgré son prochain divorce, habitait toujours avec sa femme dans un hôtel, 36, rue Mouffetard, eut une discussion avec elle au sujet de certaines questions relatives à leur séparation.

Blanche Lanier était étendue à terre, morte au milieu de la chambre ; elle portait une blessure à l'estomac à la hauteur de la 7^e côte. Un revolver était près d'elle. D'après les déclarations de Sallandre, sa femme se serait tuée au cours de la discussion. D'autre part, certains témoins épousent l'hypothèse du crime.

Enfin, le docteur Lacroix, qui a examiné le pronier la victime, a déclaré que le coup avait été porté à peu de distance, mais sans appuyer. L'autopsie seule établira s'il y a eu meurtre ou suicide.

Lucien Sallandre a été gardé à la disposition de M. Sauvel, commissaire de police du quartier de la Maison-Blanche, qui mène l'enquête.

Un enfant de 15 ans qui avait tué une jeune fille est condamné

Paris, 23 décembre. — Devant le tribunal pour enfants a comparu aujourd'hui René M..., 15 ans, accusé d'avoir violé et tué une jeune fille de 19 ans, Mlle Henriette Dargaud, sténographe à l'Aéro-Club du Bourget.

Le 9 août dernier, Mlle Henriette Dargaud était seule chez elle. Ses parents étant occupés dans le jardin attenant à leur habitation.

Prévenus par des voisins que l'on entendait des cris et des appels partant de leur appartement, ils se précipitèrent chez eux et y trouvèrent leur fille, le corps couvert d'échymoses, les vêtements en lambeaux. Les soupçons se portèrent sur René M..., leur voisin, qui bientôt fit des aveux.

Le tribunal a ordonné que le précoce criminel serait interné dans une maison de correction pendant 7 ans. Les parents de la victime obtiennent 20.000 francs de dommages-intérêts.

Des cambrioleurs dérobent pour 250.000 francs de fourrures

Paris, 23 décembre. — Cette nuit, des cambrioleurs ont pénétré chez M. Savary, qui tient un magasin de fourrures, 40, avenue Niel, et se sont emparés d'un butin évalué à 250.000 francs.

Lequel sur cette importante affaire est activement menée par le commissaire de police du quartier des Termes.

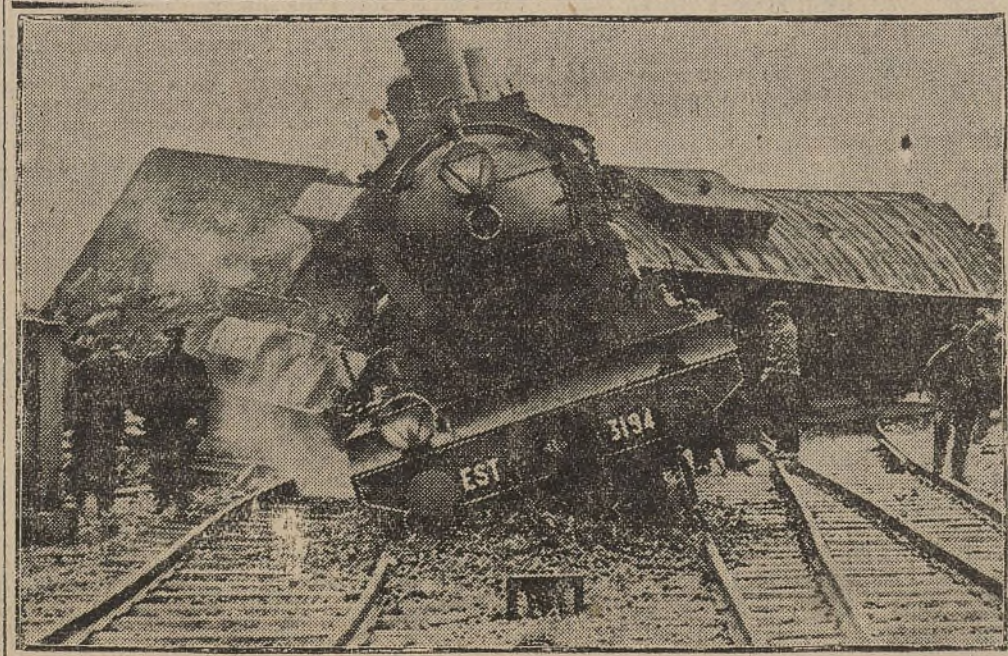
Les malfaiteurs ont descendu trois barreaux du vasistas de la cave, puis, après en avoir brisé les carreaux, ils débouclèrent le volet intérieur qui le sépare du magasin. L'un d'eux, probablement un jeune homme ou un enfant, car l'ouverture du volet ne permit le passage que d'un corps très mince — entra par ce moyen dans le magasin dont il ouvrit la porte d'entrée après avoir enlevé la sonnette. Les cambrioleurs firent main basse sur ce qu'ils trouvèrent de mieux et purent s'en aller avec leur butin sans attirer l'attention de personne.

UNE BIJOUTERIE GAMBRIOLEE

Paris, 23 décembre. — Pénétrant par le toit dont ils enlevèrent les tuiles et le plafond qu'ils défoncèrent, des cambrioleurs ont visité cette nuit la bijouterie Peret, installée 8, rue de la Mairie à Ivry. Leur butin ne fut pas celui qu'ils espéraient sans doute, le bijoutier emportant chaque soir ce qu'il a de précieux, et ne s'élève qu'à une vingtaine de mille francs.

UNE FEMME SE JETTE DU HAUT D'UN PONT ET SE NOIE

Anvers, 23 décembre. — La nuit dernière, un drame mystérieux s'est déroulé à Borgerhout.



La locomotive et les deux premiers wagons de l'express tamponné à Noisy-le-Sec, dans l'accident d'avant-hier

La Chambre

(Suite de la page 1)

Ce qu'il y aura surtout dans le pays, c'est la Chambre tout entière qui l'éprouve...

Mais le président se lève et, dans un geste, ramenant le calme :

L'émotion dont parle M. Vaillant-Couturier, c'est la Chambre tout entière qui l'éprouve...

Cet incident vidé, M. Moncelle et M. Weill, signalent l'intérêt qu'il y aurait à affecter au logement, les grandes casernes...

La réorganisation de l'armée

Sur l'ensemble, M. Fabry vient à nouveau orner le danger grave de la situation actuelle de notre armée nous place...

Il importe, réplique-t-il, que sans délai le gouvernement nous soumette des projets de loi...

Sur cette dernière affaire d'un intérêt capital, il y a lieu de s'étonner que le gouvernement n'ait pas posé la question de confiance...

Et n'est-ce pas triste aussi et de nature à avoir une fâcheuse répercussion sur le moral de l'armée...

Le budget des chemins de fer de l'Est

La Chambre passe à l'examen du budget des chemins de fer de l'Est...

La Chambre discute le budget des chemins de fer de l'Est...

Les chapitres ne soulèvent aucune discussion et ce n'est une rapide controverse que M. Pouzet et M. Ernest Lafont engageant avec M. Le Troquer...

L'ancien ministre défend cette opération comme excellente pour les intérêts de l'Etat et couvre entièrement le directeur qui en a pris l'initiative...

La loi sur les loyers

La suite de la discussion budgétaire ayant été renvoyée à demain matin, la parole est à M. Félix Guinon pour demander à M. Lévassour, haut-commissaire aux loyers...

Le Sénat, réplique M. Lévassour, a fixé à mardi prochain seulement la discussion en question. Il est maître de son ordre du jour...

M. Guinon s'est inquiété de l'échéance du 25 décembre qui est importante en province, mais des renseignements qui nous sont parvenus nous autorisent à dire qu'aucune des expulsions redoutées n'aurait lieu...

Les industriels du Finistère protestent contre les mesures fiscales

Lorient, 23 décembre. — Plus de 1.500 industriels et patentés se sont réunis à la salle des fêtes pour protester contre la loi du 4 décembre 1925 et tous les projets fiscaux en préparation...

Paris, 23 décembre. — La tempête a redoublé de violence aujourd'hui. La mer est démontée au point que les vedettes cessent leurs services cet après-midi...

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région parisienne. — Conditions sans grand changement. Vent de secteur Ouest de 4 à 7 mètres...

LE RUBAN ROUGE

DERNIÈRE HEURE

Par toute la France la tempête continue à sévir causant d'énormes dégâts

Paris, 23 décembre. — A l'Office National Météorologique, où nous sommes rendus ce matin, on nous a déclaré tout de suite : « La tempête est finie... Mais peu après notre interlocuteur s'est réavisé et a ajouté : « Elle est finie... pour le moment ; le vent retourne au Sud de l'Irlande avec pression stationnaire, alors que la pression s'est élevée en France. Il est donc possible qu'il y ait une autre tempête sur l'Océan, qui nous attendrait demain... »

Les vents ont été moins forts en Angleterre qu'en France. Les plus forts ont été sur nos côtes, en direction Sud-Ouest à Oueste.

Le vent a atteint hier la vitesse de 30 m. à la seconde

Dans un autre service on nous a déclaré : « Le maximum de vitesse du vent au sommet de la Tour Eiffel, à 19 h. 20, hier, a été de 30 m. 5 par seconde. Des vitesses semblables ont été observées cette année le 2 janvier et le 8 mars 1922, on a enregistré 36 m. 4 ; le 18 novembre 1911, 35 m. 21 ; le 20 février 1907 et le 2 octobre 1906, 33 m. le 9 février 1904 ; 33 m. 8 le 28 mars... »

Bien plus, sur 36 années, 24 années ont vu des maxima d'au moins 30 mètres. Le maximum a été de 42 mètres, en 1894 et 1899. Donc la tempête d'hier n'est pas tout à fait exceptionnelle...

LES DEGATS CAUSES PAR LA TOURMENTE

Paris, 23 décembre. — On continue à signaler dans les divers arrondissements des dégâts causés par la tourmente. La cheminée d'une fonderie de cuivre située dans le 18^e arrondissement, renversée par le vent, est allée s'écraser sur un garage. Trois autos qui s'y trouvaient ont été gravement endommagées.

A Amiens le monument de Jules Verne est endommagé

Amiens, 23 décembre. — Une violente tempête s'est abattue sur la ville, occasionnant d'importants dégâts, notamment au monument de Jules Verne, œuvre du sculpteur Albert Roze, érigé dans le jardin public, près de la place Montplaisir. Un arbre de forte taille abattu par le vent est tombé sur le buste de Jules Verne, brisant deux personnages du groupe d'enfants placé autour de ce buste. Le monument sera difficilement réparable.

Chalon-sur-Saône, 23 décembre. — Depuis quelques jours, la tempête souffle avec rage sur toute la région et parfois des pluies tombent abondamment. Avec la fonte des neiges, toutes les rivières de Saône-et-Loire sont en crue. Quelques-unes débordent même dans les champs. Le niveau de la Saône croît de 4 centimètres à l'heure, et à Verdun-sur-Saône, la hausse est de 5 centimètres à l'heure. Déjà les prairies bordant la rivière sont inondées.

Brest, 23 décembre. — La tempête a causé dans tous les ports de pêche du Finistère des dégâts incalculables. A Quimerc'h, un raz de marée étant à redouter, la population est demeurée toute la nuit sur le quai. Dès 10 heures du matin, un véritable cyclone beaucoup plus violent que celui de la veille a obligé les habitants à prendre des mesures de défense contre la mer qui s'avancait avec une grande rapidité.

Lorient, 23 décembre. — Dans la nuit dernière, la tempête s'est encore aggravée. Dans la matinée, un véritable cyclone est passé sur la région. Les dégâts sont nombreux un peu partout, sur terre comme sur mer, mais heureusement on ne signale pas de sinistres. Phénomène rare : les sémaphores de Belle-Ile ont constaté que la pression atmosphérique était tombée à 718 m/m sur l'Océan démonté. Les vagues atteignent des hauteurs énormes. Les trains subissent des retards.

Nancy, 23 décembre. — Après une tempête d'une extrême violence, un orage avec coups de tonnerre a éclaté hier soir et une pluie abondante s'est abattue sur la région. La Meurthe a grossi, mais la crue ne menace pas d'un danger immédiat, les riverains.

Saint-Nazaire, 23 décembre. — Au cours de la tempête d'hier, le paquebot *Maucours*, assurant le départ sur Colon, a été dressé contre l'Anjoule, qui l'a serré contre le quai des Frégates. Mais les remorqueurs, qui ont raison sans autre incident à la concession de la Compagnie générale Transatlantique, quai Eugène-Périer.

Toutefois, le pont roulant de la grande entrée, gêné dans sa manœuvre de fermeture, n'a pu achever sa course et, piquant du nez, est venu se coincer dans son encastrement du côté ouest.

Caen, 23 décembre. — Le vent souffle en tempête depuis hier soir, brisant les arbres, interrompant les communications télégraphiques et provoquant des panes de lumière électrique en maints endroits. Les pluies persistantes depuis plusieurs jours, quelques cours d'eau débordent déjà dans les bas-fonds. Les eaux de l'Orne et des Odons ont considérablement monté.

Saint-Malo, 23 décembre. — La tempête a redoublé de violence aujourd'hui. La mer est démontée au point que les vedettes cessent leurs services cet après-midi.

PARIS-CENTRE

M. Doumer espère terminer aujourd'hui l'exposé de son « plan » financier

Paris, 23 décembre. — M. Paul Doumer, ministre des Finances, s'est rendu à la fin de la matinée au Quai d'Orsay, où il a conféré avec M. Aristide Briand.

A l'issue de son entretien, le ministre des Finances a déclaré qu'il était à peu près certain de terminer demain devant le Conseil des ministres, l'exposé qu'il avait commencé hier au cours de la délibération gouvernementale tenue à l'Élysée.

Si les projets financiers sont adoptés par le cabinet, M. Paul Doumer compte les déposer sur le bureau de la Chambre dans la journée même.

Questionné au sujet des informations suivant lesquelles les projets financiers prévoient le doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires, le ministre des Finances s'est contenté de répondre : peut-être se trompe-t-on ?

BOUKHARINE CONTRE ZINOVIEFF

Moscou, 23 décembre. — M. Boukharine, répondant aux attaques de Zinovieff, à la session du congrès du parti communiste, a défendu la politique du comité central. Sans doute a-t-il constaté les critiques du comité central se plaignant de l'attitude prise par le gouvernement vis-à-vis des paysans, mais le comité central n'avait pas présenté jusqu'ici la moindre suggestion concrète pour mettre un terme à l'activité alarmante des fermiers enrichis et pour améliorer la condition des pauvres.

Boukharine signala en outre que M. Zinovieff n'avait pas su apprécier les efforts faits par Léning pour provoquer une union solide entre les paysans et les travailleurs industriels. Il rappela enfin que Zinovieff s'était opposé au désir de Léning de modifier la politique économique des Soviets, afin de venir en aide à la cause socialiste.

COMMENT ON CELEBRERA NOEL EN RUSSIE

Riga, 23 décembre. — On mande à la « Chicago Tribune » qu'un décret des commissaires du peuple déclare le 25 décembre, jour de Noël, et le lendemain 26, jours de repos à travers toute la Russie. Seuls les employés du téléphone, du télégraphe, du service des eaux et de l'électricité, ainsi que les employés des trams, seront dispensés d'observer ces jours de congé et recevront à cette occasion une double paye pour le travail qu'ils auront à remplir.

Le décret en question évite soigneusement de mentionner soit les mots de Noël, soit les mots de congé.

La « Pravda » annonce qu'à l'occasion de Noël (le mot Noël n'est pas prononcé d'ailleurs et on prend des périphrases), les enfants des orphelins soviétiques recevront des livres et des pamphlets ridiculisant la religion chrétienne.

Pareillement le commissariat de l'Instruction Publique que dirige Lounatcharsky, a préparé des stocks considérables de livres, journaux, anti-religieux qui seront distribués aux jeunes gens et aux enfants des organisations communistes.

L'ACCIDENT DE CHEMIN DE FER DU JOUR

Avignon, 23 décembre. — Par suite d'une erreur d'aiguillage, le train postal 31 a déraillé ce matin à quelques centaines de mètres de la gare de grande vitesse. Deux voitures ont été renversées ainsi que le fourgon de queue. Il n'y eut aucun accident de personne.

UN JOURNALIER DEROBE TROIS MILLE FRANCS

Blois, 23 décembre. — Un journalier habitant Vendôme, nommé Hallay, s'était rendu à Lunay pour demander du travail à M. Pellerin, cultivateur. Comme personne ne se trouvait alors dans cette maison, Hallay y pénétra, la fouilla et trouva un sac à main contenant 3.000 francs. Revenu à Vendôme et rencontrant un camarade nommé Lapeyre, il lui fit part de son exploit et, pour acheter son silence, lui remit 300 francs. Hallay lui proposa ensuite de faire la fête, déclarant qu'il paierait les dépenses. Après deux jours d'absence, les deux acolytes rentrèrent à Vendôme où des gendarmes de planton à la gare leur mirent la main au collet.

Hallay ne possédait plus que 500 francs environ.

UN INCONNU EST TUE PAR UNE AUTO

Toulouse, 23 décembre. — Hier soir, à 9 heures, avenue Patis-D'Oie, près de la gare de Roguet, un homme âgé de 30 ans environ, non identifié, a été tué par une automobile conduite par René Pic, négociant. Celui-ci a déclaré à la police que ce dernier s'était jeté lui-même volontairement à terre, sous l'auto qui marchait à allure modérée. Le parquet enquête pour savoir s'il y a eu accident ou suicide et établir les responsabilités.

UN INCENDIE DETRUIT UNE FERME

Rambouillet, 23 décembre. — La nuit dernière, un violent incendie dont les causes n'ont pu encore être établies s'est déclaré dans les dépendances de la ferme de M. Thirouan, cultivateur à Cagueuse. Malgré les efforts de six compagnies de sapeurs-pompiers venus des communes environnantes, une partie de la ferme a été complètement détruite. Les dégâts sont très importants.

Trois personnes périssent dans le naufrage d'une barque

Rouen, 23 décembre. — Une barque faisant le service entre Saint-Etienne-du-Rouvray et Saint-Adrien, a sombré hier dans cette dernière localité, située en bordure de la Seine. Neuf personnes ont été noyées.

Le passager, Paul Voimard, qui seul a pu se sauver, était âgé de 29 ans. Il transbordé matin et soir en Seine les ouvriers des deux usines qui demeurent dans les environs.

Hier, vers 17 heures, alors que le vent soufflait en tempête, Voimard accompagné de son jeune fils, embarqua 8 personnes : Mme Dumart, 50 ans, et ses deux filles, Mme Clog, 45 ans, Mlle Courmay, 16 ans, MM. Deshayes, 27 ans, Armand Adjoint, 44 ans, Ménager, 74 ans. La barque n'était plus qu'à quelques mètres de son débarcadère, lorsque l'une des deux digues coupant le fleuve à Saint-Adrien se rompit sous la violence du vent. Tous les passagers furent précipités à l'eau. Plusieurs d'entre eux se cramponnèrent à la coque du bateau tandis que le passager, soutenant d'une main son enfant et tenant de l'autre la corde qui liait encore à l'embarcation, s'efforçait de maintenir la frêle esquisse. Dans un effort désespéré, Voimard parvint à s'accrocher à la branche d'un arbre, mais il perdit connaissance. Lorsqu'il revint à lui, son enfant avait disparu, ainsi que 8 passagers. Le malheureux passager appela au secours. Hélas ! en raison de la tempête, ses cris demeurèrent vains, et ce n'est que deux heures plus tard que la femme du passager qui cherchait son mari prit place dans une barque et parvint auprès de ce dernier après de nombreuses difficultés.

Le préfet de la Seine-Inférieure ainsi que les autorités, se sont rendus sur les lieux de l'accident et des recherches ont été entreprises. Le corps de Mme Dumart ainsi que deux autres cadavres non encore identifiés, ont pu être retrouvés. On croit qu'en raison de la violence du courant les autres corps ont dû être entraînés assez loin.

L'assemblée annuelle des producteurs de blés

Paris, 23 décembre. — L'assemblée générale annuelle de l'Association générale des producteurs de blé s'est tenue aujourd'hui au siège de l'Association, sous la présidence de M. René Aubergé, président.

De nombreuses personnalités du monde agricole assistaient à cette réunion, qui groupait les représentants de toutes les régions productrices de blé de France et de l'Afrique du Nord.

M. Aubergé, dans une courte allocution, a précisé à grands traits les résultats encourageants obtenus au cours de l'exercice par l'action énergique de l'A. G. P. B. Il a montré que si l'assemblée générale se donnait pour mission d'obtenir que le cultivateur vende son blé à un prix suffisamment rémunérateur et stable, elle est ennemie de toute exagération.

Lecture a été donnée ensuite à l'assemblée du rapport moral et du rapport financier qui a été approuvé. L'assemblée a décidé ensuite à l'unanimité de porter le taux de la cotisation à 1 franc par hectare cultivé en blé. Ce nouvel effort permettra l'A. G. P. B. de fortifier encore son argumentation.

Différentes mesures ont été enfin envisagées en vue du développement de l'A. G. P. B. et dans le but d'assurer la défense de la production du blé auprès de l'opinion publique.

L'assemblée, après avoir exprimé à M. Aubergé ses remerciements pour son action vigoureuse, lui a renouvelé sa confiance pleine et entière.

L'ELECTION DU MAIRE DU MANS

Le Mans, 23 décembre. — Le conseil municipal a élu maire M. Arsène Lefèvre, artiste-peintre décorateur, en remplacement de M. Olivier Heuzé, député socialiste unifié. M. Lefèvre est radical-socialiste. Il a obtenu 28 voix sur 30 votants.

LE CARTEL VOUDRAIT BIEN DEVENIR FINANCIER

Paris, 23 décembre. — La commission fiscale des groupes de gauche a terminé l'examen des mesures susceptibles d'assurer l'équilibre budgétaire. Ses décisions vont faire l'objet d'une proposition de loi dont l'élaboration sera terminée vraisemblablement samedi et qui sera déposée le jour même sur le bureau de la Chambre.

Dans sa réunion d'aujourd'hui la commission a adopté la disposition concernant un nouveau régime de l'impôt caducitaire sur les valeurs mobilières françaises et étrangères, ainsi que les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux. Elle a d'autre part adopté les suggestions présentées par M. Châbrun, en ce qui concerne un droit compensateur du change sur la spéculation.

UN VŒU DE L'ASSOCIATION DES MUTILES DE SARBREBOURG

Sarrebouillet, 23 décembre. — L'Association des mutilés et anciens combattants de la section de Sarrebouillet, réunie en assemblée générale à Sarrebouillet, élevant le gouverneur des armées qui, durant la guerre, ont fait pour la France le sacrifice de leur vie, estimant d'autre part que ce sacrifice ne doit pas être vain et qu'il appartient principalement aux associations d'anciens combattants d'en appeler au pays, quand les pays sont en danger, que la situation actuelle peut justifier toutes les craintes si elle se prolonge quelques mois encore, émet le vœu que tous les anciens combattants, ainsi comme en 1914, dans une pensée commune d'attachement à la patrie, s'efforcent de créer autour d'eux par une propagande incessante, une atmosphère d'union nationale et réclame que le gouvernement, au lieu de s'épuiser dans de déplorables luttes de parti, s'inspire uniquement de l'intérêt supérieur du pays et songe à travailler avec le concours de tous à son relèvement, puis à sa prospérité.

M. PERES, SÉNATEUR, CITE EN CORRECTIONNELLE UNE PLEIADÉ DE HAUTS FONCTIONNAIRES

Toulouse, 23 décembre. — M. Perès, sénateur de l'Ariège, attribuant son échec lors des dernières élections au Conseil général du canton de Saint-Girons, en juillet dernier, à des manœuvres tombant sous le coup des lois, cite devant la Chambre des appels correctionnels de Toulouse, MM. Lefèvre, ancien préfet de l'Ariège, actuellement préfet de la Mayenne, d'Antoine, sous-préfet de Saint-Girons, et Ragot, conseiller général de Sainte-Croix, pour prescription administrative et corruption.

Revue de la Presse

LA GONDAMNATION DU PARLEMENT

Le Nouveau Siècle (Hubert Bourjain) : Un ami l'autre jour, m'a reproché d'être antiparlementaire.

« Et d'abord, m'a-t-il dit, vous ne l'avez pas vu ? »

« Mais, répliquai-je, l'État défendu de se guérir d'une erreur ? Et lorsqu'on a, par malheur, accepté une idée fautive, est-on tenu de la garder ? »

J'ai donc cru que le Parlement était capable de tout, même de ne rien faire, c'est-à-dire de nous gouverner, tant que je ne l'ai pas vu de près à l'œuvre. Et j'aurais bien des choses à dire sur les raisons de cette croyance, des choses qui dépasseraient ma personne. Mais, au lieu de cela, je me suis contenté de dire d'avance, sur paroles : « Preuves totales ! Est-il une meilleure démonstration que celle de l'expérience ? »

M'étant rendu compte à l'épreuve, — une épreuve qui n'eût rien de plaisant ! — que le Parlement n'a rien gagné à la tenue, de fait, de fausses séances, de louches combinaisons, de vaines joutes oratoires, de mauvais travail, de désordre et d'anarchie, finalement, m'étant rendu compte que la politique de parti, les intrigues personnelles, les infériorités électorales, la corruption, la vénalité le rendent incapable de servir la nation et le tournent presque fatalement contre elle je l'ai condamné sans appel.

EN CE TEMPS DE MUFLERIE

L'Echo de Paris (Franc Nohain) : Le sentiment de sa dignité personnelle n'est pas inutile pour exercer dignement le mandat qui vous fut confié. Et je crois que le prestige du Parlement n'a rien gagné à la tenue, aussi bien physique que morale, d'un certain nombre de parlementaires qui semblent faire exprès de diminuer, de ravaler d'annihiler tout prestige.

« Je suis sûr que le peuple souverain soit si flatté que cela d'être représenté par des gens qui, naturellement, ou en s'y efforçant, font trop souvent figure de voyous ou de muflés. »

LE REGNE DE L'ÉTRANGER

Le Journal (Clément Vautel) : Heureux les porteurs de livres, de dollars, de florins et autres rixdales, le royaume de France est à eux !

Quant aux Français, ils seront bientôt comme ce pauvre homme qui, dans un rêve, disait : « Si tu es bien sage, je te conduirai dimanche voir manger les glaces chez l'ortou ! »

« Le nez collé à la vitre, ils contempleront la rigolade cosmopolite. Après tout, c'est déjà ça, dans ce monde où l'on n'a plus rien à dire, si ce n'est s'amuser... Gringoir ce type bien français, n'a pas à se plaindre lorsqu'il trouve l'occasion de humer le parfum des poulardes truffées, servies à nos hôtes anglais, américains, hollandais, suédois, égyptiens ou même allemands. »

LE CARTEL VOUS DEMANDE ENCORE PETIT SACRIFICE

L'Œuvre (titre d'article de fond) : Les paysans, comme les industriels du Nord, sont disposés à hypothéquer leur terre au profit de l'Etat.

G'EST BEAUCOUP DEMANDER

L'intransigeant (Léon Bailly) : Les-dessus, rappelons-nous les débuts du ministre Loucheur qui commençait par nous promettre un comité de douze techniciens, puis qui, craignant pour son prestige la tutelle d'agents compétents, bornait ses consultations à des hommes d'industrie, sans étude préalable, sans pré-avis, et, après échange de vues sommaire, le ministre se prétendait renseigné.

M. Doumer ce contentait-il à son tour de cette caricature d'une expérience qui a bien fait ses preuves chez nos voisins ou bien voudra-t-il au contraire écouter les conseils d'hommes pris en dehors du Parlement, dont la science désintéressée se mettra au service, non des partis, mais du pays ?

« Mais dans ce cas, le premier sacrifice qu'on puisse exiger de l'amour propre d'un homme politique arrivé au pouvoir à une heure où rien ne compte plus que le salut public. »

« IMPROBITE »

La Liberté (Camille Aymard) : Le gouvernement, déjà, ne jouissait pas d'un bien large crédit. On le sentait en état d'impopularité, comme s'il portait à faux, et chaque jour menacé de tomber. Il apparait, sans pareil à l'un de ces malades que, dans les hôpitaux, on appelle « des trompe-la-mort » ; ils peuvent aussi bien mourir le lendemain que dans plusieurs années, sans qu'on puisse prévoir le jour de leur décès. C'est la première secousse.

ARISTIDE SE CRAMPONNE

L'Humanité (manchette) : ARISTIDE SE CRAMPONNE ! Dimanche, après l'interpellation sur la Syrie, le gouvernement Briand a obtenu 261 voix sur 600 députés.

Il a été battu ! Hier, par 26 voix de majorité, la Chambre a refusé de voter les crédits pour les périodes de réserves.

A nouveau, le gouvernement a été battu ! Il n'ose pas présenter ses projets financiers, car il serait encore battu !

ILS N'ONT QUE TROP PRIS LA PAROLE

La Victoire (G. Hervé) : La parole est maintenant à ces messieurs du Cartel.

Voulez-ils ou ne veulent-ils pas renoncer à leur politique de désunion nationale pour faire revivre jusqu'à la fin de la législature l'union sacrée des temps héroïques de l'invasion ? Qu'ils ne se pressent pas de répondre ! La livre n'est encore qu'à 133 francs !

DEVANT L'OBSTACLE

Le Gaulois (Curtius) : Les Français comprennent de mieux en mieux que le Parlement ne peut être qu'un obstacle à l'assainissement de nos finances. Ils le comprennent, mais ils ne veulent pas que l'opinion publique puisse s'apercevoir que nos malheureux politiciens se trouvent spontanément dessaisis. Il n'y aura même pas besoin de le démontrer. Le Cartel nous a appris quelle différence il y a entre la majorité arithmétique et la majorité politique d'un pays. Les précédents à son prix !

LA FIN DU RÉGIME PAR LES MAUVAISES

La Lanterne (F. H.) : M. Paul-Boncour reconnaît récemment la nécessité de la restauration du principe d'autorité ; les événements actuels lui apportent un argument d'une grande force. Quand le pouvoir central est épuisé, il n'y a pas de place pour les ligues ; si elles fleurissent, c'est pour signaler la carence du gouvernement.

Cela n'est pas dit pour incriminer M. Briand, dont nous savons toutes les qualités d'homme d'Etat, mais il est certain que le retard du dépôt des projets financiers jusqu'à l'année prochaine serait, en quelque mesure, une preuve de faiblesse ou tout au moins d'incertitude de la part du ministre des finances.

EN LIQUIDATION

Le Rappel (E. du Mesnil) : La Chambre des députés est en liquidation. La discussion relative à la convocation des réservistes est inqualifiable.

Le gouvernement n'a même pas osé poser la question de confiance sur un chapitre intéressant au premier chef de la Défense nationale.

A la Commission sénatoriale des Finances

Paris, 23 décembre. — Au début de la séance de la commission sénatoriale des Finances, M. Raiberti, président, après avoir souhaité la bienvenue à M. Joseph Caillaux et à M. Jean Philipp, nouvellement élus en remplacement de MM. Henry Brenger et Paul Doumer, a renouvelé les vœux de la commission pour le succès de la haute mission qui lui était confiée. Il a ajouté :

« M. Paul Doumer nous a quitté pour prendre direction du ministère des Finances. Il n'aurait tenu qu'à lui de conserver celle de nos travaux où nous venions à peine de l'appeler. Le pays et le Sénat, et l'autre assemblée, je l'espère, lui sauront gré d'avoir choisi entre deux devoirs le plus difficile. »

« Je crois être votre interprète en le félicitant de n'avoir point reculé devant le grandeur de sa tâche et en lui souhaitant le succès que mérite son courage et d'être dépendant, à condition qu'ils soient rapides, les deux facteurs de notre sécurité financière et de l'équilibre du budget et celui de la trésorerie. »

Il est à remarquer que les 36 membres de la commission étaient tous présents avant l'ouverture du scrutin pour la nomination du rapporteur général. M. Louis Dausset a déclaré qu'il estimait que le rapporteur général devait être élu par la commission entière, sur l'exposé de son programme financier et de sa méthode.

L'INCENDIE DETRUIT UNE USINE

Cloron, 23 décembre. — Au cours de la nuit dernière, un violent incendie s'est déclaré dans l'usine Vincent, située près de la gare et occupant une soixantaine d'ouvriers. En peu de temps, les baraquements en bois et les dépendances de l'usine étaient entièrement détruits.

D'autre part, cet après-midi, le feu a détruit des bâtiments où était installé le service de lavage des laines de l'usine Setley. Les deux sinistres ont occasionné de très importants dégâts.

M. DE JOUVENEL DEMET LES NOUVELLES ANGLAISES

Paris, 23 décembre. — Un télégramme de M. de Jovenel au ministre des Affaires Étrangères dément formellement la nouvelle de source anglaise annonçant qu'un bataillon français aurait été anéanti à Homs.

Homs n'est pas bloquée et aucune colonne française n'est tombée dans une embuscade.

LE GENERAL, MONDANGE EST PROMU COMMANDEUR DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, le général Mondange, commandant par intérim la subdivision de Cosne, Bourges et Nevers.

ILS CHASSENT AUTREMENT QU'AU CONTRIBUABLE

Paris, 23 décembre. — Le président de la République a offert aujourd'hui une chasse dans les bois de Rambouillet au bureau de la Chambre des députés.

M. Gaston Doumergue s'est rendu à cette occasion à Rambouillet, pour présider le déjeuner qui lui offrait à ses invités.

ILS ONT VU LE LOUP

Milan, 23 décembre. — Des bandes de loups et de sangliers sont descendus des montagnes et ont fait leur apparition dans certaines contrées du Carso et de la Vénétie.

POIGNARDE DANS LA RUE

Saint-Etienne, 23 décembre. — A 3 heures du matin, Louis Pieuchet, 37 ans, charpentier en fer, errait dans la rue José avec l'un de ses camarades, lorsque tous deux se prirent de querelle avec deux passants. Des injures furent échangées et une bagarre s'ensuivit au cours de laquelle Pieuchet eut un coup de couteau au sein gauche, qui le blessa mortellement.

SAINT-AMAND

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Emile Rottet-Bollon, 50 ans, originaire de l'Isère, journalier sans domicile fixe, 8 jours de prison pour défaut de carnet.

Poursuivi également pour défaut de carnet, Camille Thomois, 18 ans, né à Grenoble, 8 jours de prison avec sursis.

Poursuivi à la requête de l'administration des eaux et forêts pour pêche à l'aide d'un engin prohibé, André Gessier, 66 ans, cultivateur à Saint-Amand, est condamné à 50 francs d'amende. Le tribunal prononce la confiscation de l'engin saisi.

Célestine Démeron, femme Lassauinière, 45 ans, ménagère à Culan, qui n'était pas payée par sa locataire, Mlle Angélique Cagnot, enleva la porte et les fenêtres du logement occupé par celle-ci.

Mme Lassauinière est condamnée à 25 fr. d'amende.

Une peine de 30 francs d'amende a été infligée à Victor Appert, 72 ans, débitant à Soncoins, par défaut, pour infraction au règlement sur la police des débits de boissons.

Blaise Perrot, 54 ans, demeurant à Préveranges, mais actuellement sans domicile connu, est condamné par défaut à un mois d'emprisonnement pour abandon de famille.

Alexandre Ladanne, 38 ans, marinier, sans domicile fixe, fait opposition à un jugement de défaut de ce tribunal du 8 décembre 1925 qui l'avait condamné à 8 jours de prison et 50 francs d'amende pour coups et blessures volontaires. Après avoir entendu les explications du prévenu, le tribunal a supprimé la peine de prison et a condamné le prévenu à 50 francs d'amende.

Henri Godiveau, 45 ans, boulanger à Saigny-en-Sologne, six jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende, pour détention de faux poids.

Joseph Motteux, 40 ans, journalier au Carillon, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, deux jours de prison avec sursis pour vol à M. Alfred Buret.

Emile Millereux, 24 ans, domestique de ferme à Nohant-en-Gout, 50 francs d'amende et un jour de travail pour outrages publics à la pudeur.

FERMETURE DE LA CHASSE. Par arrêté de M. le préfet du Cher, la chasse à tir sera close dans le département le 10 janvier 1926, au coucher du soleil. La chasse au gibier d'eau reste ouverte jusqu'au 31 mars.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le 24 novembre dernier, Charles Chambrun, 24 ans, cultivateur au Châtelet a été surpris par la garde particulière Anailly, chasseur, sur la propriété de M. de Maranges.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le socialisme et la petite propriété rurale. Il fut un temps où le socialisme n'avait que du mépris pour les campagnes. Tout son effort tendait à conquérir les travailleurs de l'industrie.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

SAONE- & LOIRE

LA RECOLTE DU VIN EN SAONE-ET-LOIRE

En ce qui concerne plus spécialement Saône-et-Loire, il résulte des relevés de déclarations de récoltes, qu'on a récolté en 1925, un million 22 millions 22 hectares soit un million 272.257 hectos en 1924, soit 219.761 hectos de moins que l'année dernière.

La superficie des vignes, productrices de vin, s'élevait à 26.858 hectares en 1925 contre 27.953 en 1924, soit 1.095 hectares de moins.

Les stocks restant en caves à la déclaration de récoltes s'élevaient en 1925 à 520.985 hectos, contre 192.986 hectos seulement l'année précédente à pareille époque.

AUTUN

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Etienne Chevreau dit « la Chèvre », manœuvre sans domicile fixe 50 ans, et Kerdinn Rabah ben Amar, manœuvre à Epinac, se disant âgé de 24 ans, sujet algérien, 50 francs d'amende pour défaut de permis de chasse.

Joseph Gauthier, négociant à Anost, 24 ans, 50 francs d'amende pour non déclaration d'achat physique, Casse Soubat à Mâcon.

Pierre Desjoux, domestique, 26 ans, sans domicile fixe, 2 mois de prison et 25 fr. d'amende pour flouterie d'aliments à Autun.

André Cherokoff, manœuvre, 89 ans sans domicile fixe, sujet russe, 15 jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Accident. — M. Aillot, coquetier, demeurant à Lucenay-l'Évêque, parti en tournée avec une camionnette de 1.000 kilos, s'aperçut à Lucenay et Cussy d'un commencement d'incendie de sa voiture ; celle-ci a été complètement détruite avec les marchandises qu'elle contenait. Les dégâts sont évalués à 18.000 francs.

MACON

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION PHYSIQUE

Une circulaire récente du ministre de la guerre supprime les services subdivisionnaires d'Instruction physique et organise l'éducation physique départementale. En ce qui concerne Saône-et-Loire, le service départemental d'éducation physique et de préparation militaire élémentaire, est placé sous la direction du chef de bataillon, chef du service départemental d'éducation physique, Casse Soubat à Mâcon.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

LOUHANS

LE CONCOURS DE VOLAILLES GRASSES

Comme tous les ans, le concours de volailles grasses organisé par la société d'agriculture de Louhans a obtenu le plus mérité des succès. Grâce à la température froide qui a régné pendant la plus grande partie de la semaine précédente, grâce également au choix judicieux de la date, au moment, dérogé des fêtes de la Noël, pour permettre les expéditions en temps voulu, le nombre de volailles exposé était assez considérable, notamment dans la section des oies pour la broche et le foie gras.

Un banquet a eu lieu, à midi, à l'hôtel du Cheval-Blanc, qui réunissait 60 convives, sous la présidence de M. Bourgeois maire.

Un dessert de dix plats a été prononcé par MM. Bourgeois, Petitjean, sénateur ; Blin, directeur des services agricoles ; Morel, sous-préfet ; Guillemin, préfet du Jura. La distribution des récompenses a eu lieu, à 15 heures, au théâtre municipal.

CHALON-SUR-SAONE

La bonne indécote. — Employée chez M. Auclair, café, rue de la République, Gertrude, âgée de 21 ans, honnête et dévouée, sous l'inculpation de vol au préjudice de son patron.

Une bonne prise. — Continuant son épuration le service des recherches a mis en état d'arrestation, Emile Moureaux, 34 ans, forain et Anatole Bourjal, 42 ans également forain.

Les deux prévenus ont été remis en liberté provisoire et sont en état de comparaitre devant le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône, le 27 décembre, à 10 heures.

LE CREUSOT

Dans les P. T. T. — Est nommé contrôleur au bureau du Creusot, M. Grandjean, commis principal à Montceau-les-Mines.

Mme Jureidid, postulante, est nommée dame employée et maintenue dans notre ville.

Prévoynants de l'avenir. — La 38 section des Prévoynants du Creusot, composée de 20 membres, a tenu son assemblée générale le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 20 décembre, à 8 h. 30, à la Salle des Fêtes du Boulevard Saint-Quentin, a eu lieu le 100^e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur.

CHER

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Louis Pradel, 46 ans, d'Aurillac, trois mois et un jour de prison pour vol au préjudice de M. Laloup, domicilié à Lanoue, commune de Vierzon-Bourgneuf.

Louis Péronnet, 34 ans, cultivateur à Champrouil, commune de Saint-Caprais, fait opposition à un jugement le condamnant à un mois de prison avec sursis pour violence sur son voisin, M. Buté. Etant donné son état mental, le tribunal l'acquitte.

Pierre Raudat, 24 ans, marchand de bois à Bourges, revenant le 10 octobre de Saint-Florent, en automobile, renversa trois cyclistes non éclairés. L'un d'eux, M. Julien Vanquaire, fut grièvement blessé. Cent francs d'amende pour négligence.

Paul Baudry, 30 ans, représentant de commerce à Bourges, et Emilien Moulon, soldat au 21^e régiment d'infanterie coloniale, domicilié à Saint-Boucheard, chacun six jours de prison et 50 francs d'amende, pour outrages au garde-barrière de la route d'Orléans.

Sont condamnés pour délit de chasse sur autrui :

Eugène Beauveau, de Vierzon, 50 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts.

Jean Raymond, de Neuvy-sur-Barangeon, 50 francs d'amende et 25 francs de dommages-intérêts.

Henri Cormier, de Vierzon-Villages, 50 fr. d'amende et 50 francs de dommages-intérêts.

Joseph Perchet, 33 ans, de Solesmes, et Eugène Godiveau, 50 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts par défaut.

Louis Taudet, cultivateur à la Périnière, commune de Nohant-en-Gracy, 50 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts avec le sursis pour l'amende.

Paulin Gilot, journalier à Villepuy, 50 francs d'amende et 50 francs de dommages-intérêts.

Victor Gaté, 49 ans, journalier à Vignoux-sur-Barangeon, 16 francs d'amende pour abandon de famille.

Henri Godiveau, 45 ans, boulanger à Saigny-en-Sologne, six jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende, pour détention de faux poids.

Joseph Motteux, 40 ans, journalier au Carillon, commune de Saint-Georges-sur-la-Prée, deux jours de prison avec sursis pour vol à M. Alfred Buret.

Emile Millereux, 24 ans, domestique de ferme à Nohant-en-Gout, 50 francs d'amende et un jour de travail pour outrages publics à la pudeur.

FERMETURE DE LA CHASSE. Par arrêté de M. le préfet du Cher, la chasse à tir sera close dans le département le 10 janvier 1926, au coucher du soleil.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

Le prévenu est condamné à 100 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts.

CHATEAU CHINON

Services postaux, télégraphiques et téléphoniques du Jour de l'An

En vue de donner au public les facilités indispensables pendant la période du renouvellement de l'année, les guichets postaux, télégraphiques et téléphoniques seront ouverts le vendredi 1^{er} janvier 1926 aux heures ci-après, pour toutes les opérations qu'ils exécutent en semaine.

Bureau de Bourges (recette principale), Bourges, Saint-Amand et Vierzon, de 8 heures à midi.

Bureau succursale de Bourges, rue de Dun et autres bureaux de plein exercice : de 8 heures à 11 heures.

Les établissements de facteur-receveur et les agences postales effectuent au même service que les jours fériés de semaine.

Les recettes auxiliaires seront fermées toute la journée et les caisses téléphoniques ouvertes de 8 à 11 heures, comme les dimanches ordinaires.

Le dimanche 3 janvier, tous les bureaux de quelque nature qu'ils soient seront ouverts aux mêmes heures et pour les mêmes opérations que les dimanches ordinaires.

Il tue accidentellement son camarade d'un coup de fusil

Le jeune Fernand Gilton, 17 ans, d'Herry, actuellement domestique chez M. Frémont, à la ferme de « La Clau » commune de Ligny-Champagne, avait avec son camarade Charles Jollet, dans le bois de « La Clau » pour charger deux voitures de bois qu'ils devaient ramener chez leur patron, M. Frémont.

Gilton, qui était porteur d'un pistolet automatique, voulut tuer son camarade au moment où il allait tirer Jollet lui dit : « Donne-moi le pistolet, je vais le tuer ». Ce disant il le tira par ses habits et lui fit faire demi-tour. Dans ce mouvement, comme il tenait toujours l'arme dans sa main droite, prêt à tirer, le coup partit atteignant Jollet en pleine poitrine.

Le malheureux poussa un cri et s'éffondra. Le docteur ne put que constater le décès.

BOURGES

Conseil de guerre

Le capitaine Fayolle, du 27^e régiment d'infanterie à Autun, est poursuivi pour, étant en état d'ivresse, avoir tué un cultivateur, dénommé L. dans sa main droite, prêt à tirer, le coup partit atteignant Jollet en pleine poitrine.

Le malheureux poussa un cri et s'éffondra. Le docteur ne put que constater le décès.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DU CHER

La prochaine conférence de la société de géographie sera donnée au Grand-Palais, le lundi 28 décembre, à 20 h. 30, par M. Henry Ouvrard professeur au collège Sainte-Barbe et secrétaire de T. C. F., sur « La Vallée de la Cure et la Morvaine (nomination projetée) ».

Avec sa verve brillante et colorée, M. Ouvrard promènera ses auditeurs à travers ce pays si séduisant qu'est le Morvan.

Une partie de sa conférence comprendra la descente en croisière de la Cure, au lac des Sotons jusqu'en confluent dans l'Yonne, permettant ainsi de traverser une partie de cette région inaccessible par la route. Le tout agrémenté d'incidents pittoresques.

Les personnes désireuses de faire partie de la société doivent adresser à M. Larstien, directeur de la Société Générale, place Planchat, à Bourges.

HENRICHEMONT

Les concerts de la Lyre. — Voici le programme des concerts organisés par la « Lyre Henrichemontoise », les 26 et 27 courant, salle Joffroy.

1^{re} partie. — Ouverture de Concert de A. Girard, Harmonie ; La légende du petit navire de E. Missa, M. Saliné ; Cantaloup veut chanter (duo comique) MM. Bourreux et Goutant ; Arioso de Benvenuto de Diaz, H. Godon ; Sérénade de Till, chant : M. Alfroy ; haitois, G. Morin ; fôte, Foucat ; Les fleurs que nous aimons, mélodie R. Alfroy ; L'ex comique du théâtre aux armées, R. Goutant ; La chasse du jeune Henry, Symphonie.

2^e partie. — Mireille, fantaisie de Ch. Gounod Symphonie ; Patrie (cantante) de Rysor de E. Valélie, M. H. Godon ; suggestion, saynète comique de Cousteline ; Les 2 grenadiers de Schumann, R. Alfroy ; Le comique Raoul dans son répertoire ; Confidences, gavotte de Wesly, Symphonie.

3^e partie. — Vadeville militaire en 1 acte, MM. H. Villain, Saliné, Bourreux.

SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

UNE AUTO HEURTE UN ATTELAGE. M. Camille Cocu, charcutier à Saint-Martin-d'Auxigny, revenant de Bourges, en automobile quand arrivait un bœuf attelé à l'attelage, il se heurta contre une autre auto. Ebloui par les phares de cette dernière il ne put apercevoir devant lui une charrette conduite par M. Albert Ducloux, cultivateur aux Chènes. Il heurta violemment l'attelage et le renversa sur le côté, entraînant avec lui la charrette.

M. Ducloux fut contusionné et sa voiture est fortement endommagée.

PERDU à Cuffy, Cher, une chienne CERFE

« Griffon », manteau gris, collier avec grelot, au nom de DOBLET, à Chagnacs.

Déclarer renseignements à MAILLET, boucher à Nevers.

particulier s'était muni d'une tente afin de pouvoir s'isoler et s'abriter un peu.

Ce minime privilège indisposait contre lui les esprits de ses compagnons. Mais il était d'ailleurs dans une position si entièrement fautive (et voire absurde) que son habitude du commandement et sa faculté de plaire étaient rendues inutiles. Aux yeux de tous, à part Secundra Dass, il faisait figure de vulgaire dupe et de victime désignée ; allant inconsciemment à la mort ; toutefois, il ne pouvait que se croire l'organisateur et le chef de l'expédition ; c'était en cette qualité qu'il agissait ; mais au moindre signe d'autorité ou de hauteur de sa part, ses importeurs riaient sous cape, d'étais si habitués à le voir et à l'imaginer dans un rôle autoritaire et hautain que j'étais peiné et que je rougissais presque de songer à sa position au cours de ce voyage. Tarda-t-il lui-même à acquiescer le premier soupçon, je ne sais ; mais ce ne fut pas tout de suite, et la troupe s'était enfoncée dans le désert hors de portée de tout secours, avant qu'il s'éveillât pleinement à la réalité.

Voici comment le fait se produisit. Harris et quelques autres s'étaient retirés à part dans les bois pour délibérer, quand ils furent mis en éveil par un froissement dans les buissons. Ils étaient tous accoutumés aux ruses de la guerre indienne. Moutain avait non seulement vu et chassé, mais avait combattu et gagné quelque réputation parmi les bois sauvages. Il savait se glisser à travers les bois sans bruit, et suivre une piste comme un chien ; et à l'occasion de cette alerte, il fut député par les autres pour sonder le fourré. Il acquit bien vite la certitude

qu'un homme se mouvait dans son voisinage immédiat, avec précaution mais sans art, parmi les feuilles et les branches ; et arrivé à un endroit avantageux, il découvrit Secundra Dass qui rampait activement dans la direction opposée, en jetant derrière lui des regards furtifs. A cette vue il demeura indécis entre le rire et le colère ; et ses complices, lorsqu'il fut revenu leur conter la chose, se trouvèrent dans la même incertitude. On n'avait plus à craindre une embuscade indienne ; mais d'autre part, puisque Secundra Dass se mettait en peine de l'épier, il était bien probable qu'il savait l'anglais, et s'il savait l'anglais, il était certain que tous leurs projets se trouveraient connus de Moutain. Moutain était bien sûr. En effet, si Secundra Dass savait et cachait qu'il savait l'anglais, Harris était familiarisé avec plusieurs langues de l'Inde, et comme ses aventures dans cette partie du monde n'avaient été rien moins que recommandables, il n'avait pas jugé utile de mentionner la chose. Chaque côté avait donc ainsi son trou de ville sur les délibérations de l'autre. Les conspirateurs assis tout ce avantage leur eût été exposé, retourneront au camp ; Harris, entendant que l'Indou était une fois de plus campé avec son maître, se glissa jusque derrière la tente ; et les autres, assis à leur tour autour du feu, attendaient impatiemment son rapport. Lorsqu'il revint enfin, son visage était sombre. Il en avait vu assez pour confirmer les pires de ses soupçons. Secundra Dass connaissait bien l'anglais ; il les avait durant plusieurs jours suivis et épiés ; le Maître était à cette

heure informé de tout le complot, et tous deux se proposaient pour le lendemain de s'écarter de la troupe à un portage et de s'enfoncer au hasard dans les bois ; préférant tous les risques de la famine, des bêtes féroces et des sauvages, à leur position au milieu de traitres.

Que faire, donc ? Les uns étaient d'avis de massacrer le Maître sur-le-champ ; mais Harris leur affirma que ce serait là un crime sans profit, puisque le secret du trésor périrait avec celui qui l'avait découvert.

D'autres voulaient abandonner le maître et se retirer vers le nord, mais Harris leur fit remarquer que le prestige de trésor, et le souvenir de la route déjà parcourue, en dissuadait la majorité. J'imagine que c'était pour la plupart des cervelles épaisses. Harris, il est vrai, avait quelques talents. Moutain n'était pas bête. Haslie avait reçu quelque éducation ; mais ces trois-là eux-mêmes avaient manifestement raté leur vie, et les autres étaient là ils des ruffians coloniaux. La conclusion où ils en vinrent, finalement, fut donc le simple résultat de la cupidité et de l'espoir plutôt que de la raison.

On avait temporisé, se tenir sur leurs gardes et surveiller le Maître, se taire désormais et ne plus offrir d'aliment à ses soupçons, et s'en remettre entièrement (si j'ai bien compris) à la chance que leur victime fut aussi cupide et déraisonnable qu'eux-mêmes, et consentit, pour tout dire à leur livrer sa vie et son trésor.

Deux fois au cours de la journée suivante Secundra Dass et le Maître purent se figurer qu'ils leur avaient échappé ; et deux fois ils se trouvèrent cernés. Le Maître, si ce n'est que la seconde fois il pâlit un peu, ne montra aucun symptôme de découragement, s'excusa de la maladresse qu'il avait fait s'écartier, remercia comme d'un service ceux qui le recaptèrent, et se joignit à la caravane avec toute sa vaillante féroce et des sauvages, à leur position au milieu de traitres.

Le Maître, si ce n'est que la seconde fois il pâlit un peu, ne montra aucun symptôme de découragement, s'excusa de la maladresse qu'il avait fait s'écartier, remercia comme d'un service ceux qui le recaptèrent, et se joignit à la caravane avec toute sa vaillante féroce et des sauvages, à leur position au milieu de traitres.

Le Maître, si ce n'est que la seconde fois il pâlit un peu, ne montra aucun symptôme de découragement, s'excusa de la maladresse qu'il avait fait s'écartier, remercia comme d'un service ceux qui le recaptèrent, et se joignit à la caravane avec toute sa vaillante féroce et des sauvages, à leur position au milieu de traitres.

Le Maître, si ce n'est que la seconde fois il pâlit un peu, ne montra aucun symptôme de découragement, s'excusa de la maladresse qu'il avait fait s'écartier, remercia comme d'un service ceux qui le recaptèrent, et se joignit à la caravane avec toute sa vaillante féroce et des sauvages, à leur position au milieu de traitres.

YONNE

Primes de conservation aux taureaux

A la suite de l'examen de la commission des primes d'approbation ont été attribués aux propriétaires de taureaux de race normande dont les noms suivent :

1^{re} classe. Syndicat d'élevage de Thury et d'Alliant : MM. Mouslingon, au Perreux, Saint-Sauveur ; Baudou, aux Trois-Saint-Sauveur ; Auguste Didier, à Saint-Maurice-le-Viel et Paul Masson à Villemer.

2^e classe. Syndicat d'élevage de Laduz : MM. Mathieu, ferme de Foret, à Leuzny ; Henri Brunet à Lalonde ; Louis Delou, aux Quenrains, Toucy ; René Massot à Beaulieu ; Pomponne, à Ruban, La Celle-Saint-Cyr ; Gonthier Paro-ou-Noir, à Saint-Julien-du-Sault ; Semence, à la Dorlière, Malicornay.

Tous ces taureaux devant être livrés à la monte, les cultivateurs intéressés peuvent y conduire leurs vaches et génisses.

PUY-DE-DOME

Le moulin des Taves, une meunière tuée par un arbre de transmission

Arrestation d'un escroc. — La police clémentine a arrêté Gilbert Lacroze, 38 ans, qui, avec la complicité d'une femme Bernard, avait escroqué une somme de 200 francs à deux honorables personnes de la ville, en présentant un faux mandat d'arrêt.

Malade, un ouvrier se suicide. — On a trouvé aujourd'hui, près de Clermont, à Gravenerie, dans un champ de céréales, le cadavre de Marcel Guierrier, 30 ans ouvrier aux usines Bergougnan, qui, étant atteint d'une maladie incurable, s'était donné la mort samedi soir.

LOIRET

Renversée par une charrette. — Rue de Paris Mme Zoé Couzin, 63 ans, demeurant 36, rue de la Chaussée a été renversée par une charrette chargée de nombreuses contusions.

NOGENT-SUR-VERNISSON. — M. Trognon, couvreur occupé avec des ouvriers à consolider la toiture d'une maison en construction, rue Pasteur, lorsqu'il ordonna à ses hommes de descendre à cause du danger que causait le grand vent, l'ouvrier aussitôt déjoints la toiture et s'abattit sur le sol ne causant toutefois que des dégâts matériels.

Les mutilés du Loiret. Le bureau de la section rappelle à ses adhérents qu'une souscription volontaire intitulée « Le franc des pannes » dont le minimum a été fixé à 10 francs avait été demandé à tous les mutilés du Loiret, par le conseil d'administration et le conseil fédéral pour contribuer par leur esprit de camaraderie et de solidarité à la prospérité de l'association.

Pour régulariser les comptes de fin d'année, les camarades retardataires sont priés d'envoyer leur offre à M. Mulligner, trésorier, avenue d'Ecublains, ou au délégué au bureau, pour les membres des communes voisines.

COROUILLEROY. — L'échelle sur laquelle il était monté étant venue à glisser, M. Jules Bourdin, 51 ans, cultivateur au Cas-Rouge, a été précipité sur le sol. Dans cette chute, il a eu la jambe droite fracturée.

Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Madame F. GRAILLOT. Née Marie Louise LAUVAUT. Décédée en son domicile à Nevers, 40, rue Jean-Gauthier, le 22 décembre 1925, dans sa 53^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 courant, à 14 heures, en l'église Saint-Etienne, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire, à 13 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Madame Marie MONIN. Née Marie MORIN. Décédée en son domicile, au Four de Veau, commune de Varennes-Nevers, le 22 décembre 1925, dans sa 87^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le jeudi 24 courant, à 14 heures, en l'église de Varennes-Nevers, sa paroisse. On se réunira à la maison mortuaire, à 13 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur J.-B. RENAULT. Décédé en son domicile à Nevers, 3, place Saint-Laurent, le 23 décembre 1925, dans sa 87^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur Emile FRANÇOIS. Peintre-Sellier. Décédé en son domicile à Corbigny le 23 décembre 1925, dans sa 55^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 26 courant à 10 heures, en l'église de Corbigny, sa paroisse. On se réunira au domicile de ses enfants, 18, rue Gambetta, à 10 heures.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour, Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Marché à Terme and Banque à Terme.

PARQUET COMPTANT

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists various stocks and their prices.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Lists exchange rates for various locations.

L'Assemblée générale du Comice agricole de l'arrondissement de Montargis

Le secrétaire donne lecture de la précédente assemblée, qui est adoptée sans observations. Sont admis comme nouveaux membres: MM. Fernand Delavaud, cultivateur, Pousseau, commune de Pannes; Grégoire Delavaud, cultivateur à Bois de Fou, commune de Villenouvières; Villetle-Pasquel, cultivateur à Préfontaines; Edmond Charrier, cultivateur aux Metzels, commune d'Amilly; Lémelin Delavaud, cultivateur à Chapon; Morizot Garnier, cultivateur à la Grand-Brosse, commune de Montcresson; Dupré Barnault, cultivateur à La Jonction; Edmond Charrier, cultivateur à La Jonction; Ribaut, cultivateur à Colomber, commune de Villenouvières, présenté par MM. Paré et Lemaire; Lemaire, propriétaire à Changy, commune de Gylles-Nonains; Maurissot, employé de chemin de fer, horticulteur à Châtellet, présenté par MM. Paré et Lemaire, au château de la Motte, commune de Vimory, présenté par MM. Coultre et Plessy; Robert Bézille, à Pannes, présenté par MM. Frot et Coultre.

En l'absence de M. Beaujard, empêché, M. Lemaire donne lecture du compte rendu financier.

L'Assemblée sur la proposition du président le charge d'entrer en relations avec la municipalité de Bellecarré, pour organiser le concours du comice, en 1926, en cette ville suivant le roulement établi.

L'Assemblée décide que l'exposition horticole d'automne aura lieu, en 1926, à Montargis.

A l'exposition horticole sera jointe: une exposition de produits culinaires: volailles, lapins, gibiers, etc.

L'Assemblée décide de maintenir la gratuité de cette exposition, mais d'organiser une tombola dont le produit servira à couvrir les frais.

Sur la demande d'un certain nombre de membres de l'Assemblée, des démarches sont faites auprès des communes pour leur demander une subvention annuelle.

M. Le Brech entretient ensuite l'Assemblée de la question très intéressante de la création d'une caisse de compensation destinée à payer les allocations familiales au personnel ouvrier chargé de famille et employé dans les exploitations agricoles.

Ces allocations familiales sont constituées par des sommes versées mensuellement en sus du salaire proprement dit aux ouvriers et employés, au prorata du nombre des enfants qui sont à leur charge. Leur attribution a pour avantage de maintenir à la terre une main-d'œuvre qui tend de plus en plus à lui faire défaut.

A la demande de l'Assemblée, M. Le Brech se chargera d'apporter lors d'une prochaine assemblée, une documentation plus complète à ce sujet.

Le socialisme et l'agriculture

Les socialistes veulent confisquer, au profit de l'Etat, ce qui appartient aux particuliers.

Si le socialisme arrivait au pouvoir, le ménage ne tarderait donc pas à se voir arracher « son bien » en même temps que serait ôté son sang, du châtelaïn. Voici, en effet, ce que disait, à la Chambre, nos Députés, le père du socialisme français, Jean Jaures (débat sur la Petite Propriété) — V. « Journal Officiel » 1897 :

« Le péril le plus grave que nous puissions courir en intervenant par la loi au profit de la Petite Propriété paysanne, ce serait de lui donner l'illusion qu'elle peut même, ainsi protégée, infiniment se prolonger et infiniment durer ».

Ainsi, petits propriétaires, admirateurs de Jaures, si ses disciples deviennent nos maîtres, il vous faudra, un jour ou l'autre, sacrifier sur son autel, votre champ, votre jardin, votre maison. Il vaudrait mieux pour nous que, à vos prochaines élections, nous sacrifiions à notre intérêt commun... le siège des élus socialistes au Parlement.

HALLS CENTRALES DE PARIS

Paris, 23 décembre 1925. VIANDES. — Cour moyen au kilo. Bœuf, — Quart derrière, 1^{re} qualité, 9,30; alouin, 1^{re} qualité, 12,00; paleron, 1^{re} qualité, 6,80. Mouton. — Entier, 1^{re} qualité, 11,00; épaule, 1^{re} qualité, 9,50; poitrine, 1^{re} qualité, 6,30. Veau. — Entier ou demi, 1^{re} qualité, 11,00. Porc. — Demi-porc, 1^{re} qualité, 9,50.

VOAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9,50 à 11,50; oies, le kilo, 9,00 à 11,00; poules toutes provenances, 13,50 à 20,00.

POISSONS. — Le kilo. Anguilles, 3 à 17 brèmes, 4 à 8; brochets, 10 à 18; carpes, 4,50 à 8,50; goujons, 14 à 18; grenouilles, 1,25 à 2; perches, 4 à 6; tanches, 6 à 9; truites, 19 à 60.

LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos: Hollande, 75 à 90; rouge, 62 à 85; blanche, 50 à 70; jaunes, 45 à 60.

BEURRE. — Le kilo: Charentes: Poitou, 17 à 20; Touraine, 17 à 19,80; Normandie, 14 à 18,50.

ŒUFS. — Le mille: Bresse, Brie, Beauce, 845 à 900; Bourbonnais: Nivernais, 840 à 890; Touraine, 750 à 900; Etrangers, 840 à 700; Auvergne, 730 à 800.

FROMAGES. — Gruyère, 12,50 à 15,00; Cantal, 9,00.

Foires et Marchés de la Région

BLENEAU. — On cotait: beurre, la livre, 7,50 œufs, la douzaine, 9 fr.; poulets, la paire, 30 à 40 francs; canards, 10 à 12 francs; dindes, la paire, 50 à 120 francs.

CHARENTAIS-SAINTE-MARIE. — On cotait: poulets, le kilo sur pied, 10 fr. à 10,50; oies, le kilo sur pied, 8 fr. à 8,50; dindes le kilo sur pied, 9 fr. à 9,50; lapins, le kilo sur pied, 7,50 à 8 fr.; jeurs, le kilo, 13 francs; œufs, la douzaine, 8 fr. à 8,50; légumes, 1^{re} pièce: choux, 1^{re} et 2^e qualités, 3 à 4 francs; courgettes, 1^{re} et 2^e qualités, 2 à 3 francs; tomates, 1^{re} et 2^e qualités, 0,40 à 0,50 pièce; pommes (le quartier), 2 à 4 francs.

DUN-SUR-AURON. — A la dernière foire, on cotait: veau, de 3,400 à 3,800 fr.; chevaux, de 4,000 fr. à 6,000 fr.; moutons, de 800 à 1,200 fr.; porcs laitons, de 120 à 180 fr.; poulets, de 45 à 55 fr. la paire; oies, de 80 à 110 fr.; dindes, de 110 à 150 fr.; lapins, de 16 à 22 fr. pièce; beurre, 14 fr. le kilo; œufs, 8 fr. la douzaine; fromages, 1 fr. 40 pièce.

LES CONCERTS DE T. S. F.

RADIO-PARIS. A 12 h. 30: radio-concert Lucien Paris: 1° Garibaldi, marche (Zerol); 2° Caraculante, valse (J. Loubet); 3° Réverie, solo de violon (R. Halm); 4° Valse (Zerol); 5° Les grands yeux, mélodie (F. Popy); 6° Chanson de Solvay (Yvonne); 7° Margaret, fox-trot (Yvonne); 8° Vertier, fantaisie (Massenet-Tavern); 9° Le Calme sur la prairie (François Salabat); 10° Canzonetta, solo de violon (Amrosio); 11° Banjo, humoresque (Julien Porret); 12° Un soir de fête à la Havane (E. Filippi); 13° La Filleuse (Popy); 14° L'osa, mélodie (Lotti-Tavern); 15° Fragmenta de l'opéra « Riri » (Borel-Clerc); a) Si c'est un q'tas, fox-trot; b) Les femmes des amis, fox-trot.

A 16 h. 45: l'heure enfantine par « Le théâtre du Petit Monde »: causerie de M. Pierre Humble, directeur du théâtre du Petit Monde; 1° Première audition extraite de « Bicot », président de Club; 2° Concert en 3 actes de M. L. Lemaire et Pierre Hufnagle; 3° Caline et Ninus, clowns du « Nouveau Cirque » dans leur dialogue et chansons.

A 20 h. 15: radio-communication en espagnol: cours de français par M. A. Veyron, professeur de la ville de Paris.

A 21 heures: radio-concert organisé par les Fabriques Françaises des Lampes « La Radio-technique » et la « Compagnie des Lampes Méditerranéennes »: 1° Mmes Madeleine Chardon, Maurice Mazaud, Roger Harry Baur, MM. Harry Baur, Cambon, de l'Opéra; Harry Miller et de l'Orchestre « Radio-Paris »; 1° Les anges de Bethléem (R. de Bost); 2° Mmes Madeleine Chardon et l'Orchestre « Radio-Paris »; 3° Scènes comiques par M. Harry Baur et Mme Rose Harry Baur; 4° Chants et airs de guitare hawaïenne, par Harry Miller; 5° Thais, sélection (Massenet); 6° Mmes Mazaud, M. Cambon; 7° Arabian Dreams, B. California; 8° Les deux amoureux, M. Maucou; 9° Le Sire de Vergy, orchestre (Claude Terrasse); 10° Chansons de danses françaises à la mode: a) Ici et moi (Morelli); b) Mirage (Borel-Clerc); c) Saimir, Mlle Maucou; d) L'Après-midi au Casino, M. Maucou; e) 9° a) Romeo et Juliette, valse (Gounod); b) Orlando (Haendel), Mlle Chardon; 10° Le serpent et le herisson (Landeron), par Radio; 11° a) Arysatis, air du Rossignol (Saint-Saëns); b) Le Barbier de Séville (Rossini); c) Les deux amoureux, M. Maucou; 2° Noël (Cloches joyeuses) pour 2 voix (Haendel-Hannell); Mme Mazaud, M. Cambon et l'Orchestre « Radio-Paris ».

A 23 heures: transmission par relais du dancing « Les Palmes » de la Gare d'Orléans, par l'Orchestre Radio-Paris: 1° Mon Paris, one step (Boyer-Scott-Salabert); 2° L'éphant tricolore, fox-trot (B. Deleau); 3° L'âme des roses, Boston (L. de Smet); 4° Maman, java (Mario-Cazes); 5° Soirs de Mexique, Mlle Yvonne; 6° Alfredo, tango milonga (Canaro); 7° Go! one step (Ch. Thuillier fils); 8° Pisor Morena, paso doble (S. Naneli); 9° L'étrange mélodie, Mlle Yvonne; 10° La Belle, java (Mlle Yvonne); 11° C'est merveilleux, fox-trot (Mlle Yvonne); 12° Madra, tango milonga (Praciano-Salabert); 13° Embouteille, one step (M. Yvain); 14° Tea for two, fox-trot (Y. Youmans); 15° Il suffit d'un rien, scotch (M. Yvain); 16° Laine, blues (M. Yvain); 17° Les deux amoureux, Mlle Yvonne (Mario-Cazes); 18° Rose Marie, Boston (Rudolf Friml); 19° Crépuscule, fox-trot (Mario-Cazes); 20° Catherine, one step (Mario-Cazes).

TOUR EIFFEL

De 18 h. à 19 h. 05, journal parlé par T. S. F. Programme: 1° « Perrotin »; 2° « Les reviens des Indes »; conte de Noël, par M. Marie Ar. Leblond; 3° « Un Noël en Afrique », par M. Julien Maigre; 4° « Propos en l'air », par M. George Delaunay; 5° « Visage aux églises de Paris », par M. Louis Armand; 6° « Les nouvelles de la semaine », par M. Paul Botin; 7° « Le Cinéma ou la lampe merveilleuse », par M. Jean Pascal, directeur de Ciné-Magazine; 8° « Ce qu'on fait les Chambres », par M. Marc Frey; 9° « Les villes de Noël », par M. Ch. Brouillet; 10° « Page musicale de dévotion et Noël d'Adam », par M. Th. Ronchat.

Page théâtrale: Scène d'une nouvelle écrite par Mme Gabriel Iristan Franconi. Les échos, par tous les collaborateurs; 1° Terre de France, 2° Les deux amoureux, 3° Les deux amoureux, 4° Les deux amoureux; 5° Les deux amoureux; 6° Les deux amoureux; 7° Les deux amoureux; 8° Les deux amoureux; 9° Les deux amoureux; 10° Les deux amoureux; 11° Les deux amoureux; 12° Les deux amoureux; 13° Les deux amoureux; 14° Les deux amoureux; 15° Les deux amoureux; 16° Les deux amoureux; 17° Les deux amoureux; 18° Les deux amoureux; 19° Les deux amoureux; 20° Les deux amoureux; 21° Les deux amoureux; 22° Les deux amoureux; 23° Les deux amoureux; 24° Les deux amoureux; 25° Les deux amoureux; 26° Les deux amoureux; 27° Les deux amoureux; 28° Les deux amoureux; 29° Les deux amoureux; 30° Les deux amoureux; 31° Les deux amoureux; 32° Les deux amoureux; 33° Les deux amoureux; 34° Les deux amoureux; 35° Les deux amoureux; 36° Les deux amoureux; 37° Les deux amoureux; 38° Les deux amoureux; 39° Les deux amoureux; 40° Les deux amoureux; 41° Les deux amoureux; 42° Les deux amoureux; 43° Les deux amoureux; 44° Les deux amoureux; 45° Les deux amoureux; 46° Les deux amoureux; 47° Les deux amoureux; 48° Les deux amoureux; 49° Les deux amoureux; 50° Les deux amoureux; 51° Les deux amoureux; 52° Les deux amoureux; 53° Les deux amoureux; 54° Les deux amoureux; 55° Les deux amoureux; 56° Les deux amoureux; 57° Les deux amoureux; 58° Les deux amoureux; 59° Les deux amoureux; 60° Les deux amoureux; 61° Les deux amoureux; 62° Les deux amoureux; 63° Les deux amoureux; 64° Les deux amoureux; 65° Les deux amoureux; 66° Les deux amoureux; 67° Les deux amoureux; 68° Les deux amoureux; 69° Les deux amoureux; 70° Les deux amoureux; 71° Les deux amoureux; 72° Les deux amoureux; 73° Les deux amoureux; 74° Les deux amoureux; 75° Les deux amoureux; 76° Les deux amoureux; 77° Les deux amoureux; 78° Les deux amoureux; 79° Les deux amoureux; 80° Les deux amoureux; 81° Les deux amoureux; 82° Les deux amoureux; 83° Les deux amoureux; 84° Les deux amoureux; 85° Les deux amoureux; 86° Les deux amoureux; 87° Les deux amoureux; 88° Les deux amoureux; 89° Les deux amoureux; 90° Les deux amoureux; 91° Les deux amoureux; 92° Les deux amoureux; 93° Les deux amoureux; 94° Les deux amoureux; 95° Les deux amoureux; 96° Les deux amoureux; 97° Les deux amoureux; 98° Les deux amoureux; 99° Les deux amoureux; 100° Les deux amoureux; 101° Les deux amoureux; 102° Les deux amoureux; 103° Les deux amoureux; 104° Les deux amoureux; 105° Les deux amoureux; 106° Les deux amoureux; 107° Les deux amoureux; 108° Les deux amoureux; 109° Les deux amoureux; 110° Les deux amoureux; 111° Les deux amoureux; 112° Les deux amoureux; 113° Les deux amoureux; 114° Les deux amoureux; 115° Les deux amoureux; 116° Les deux amoureux; 117° Les deux amoureux; 118° Les deux amoureux; 119° Les deux amoureux; 120° Les deux amoureux; 121° Les deux amoureux; 122° Les deux amoureux; 123° Les deux amoureux; 124° Les deux amoureux; 125° Les deux amoureux; 126° Les deux amoureux; 127° Les deux amoureux; 128° Les deux amoureux; 129° Les deux amoureux; 130° Les deux amoureux; 131° Les deux amoureux; 132° Les deux amoureux; 133° Les deux amoureux; 134° Les deux amoureux; 135° Les deux amoureux; 136° Les deux amoureux; 137° Les deux amoureux; 138° Les deux amoureux; 139° Les deux amoureux; 140° Les deux amoureux; 141° Les deux amoureux; 142° Les deux amoureux; 143° Les deux amoureux; 144° Les deux amoureux; 145° Les deux amoureux; 146° Les deux amoureux; 147° Les deux amoureux; 148° Les deux amoureux; 149° Les deux amoureux; 150° Les deux amoureux; 151° Les deux amoureux; 152° Les deux amoureux; 153° Les deux amoureux; 154° Les deux amoureux; 155° Les deux amoureux; 156° Les deux amoureux; 157° Les deux amoureux; 158° Les deux amoureux; 159° Les deux amoureux; 160° Les deux amoureux; 161° Les deux amoureux; 162° Les deux amoureux; 163° Les deux amoureux; 164° Les deux amoureux; 165° Les deux amoureux; 166° Les deux amoureux; 167° Les deux amoureux; 168° Les deux amoureux; 169° Les deux amoureux; 170° Les deux amoureux; 171° Les deux amoureux; 172° Les deux amoureux; 173° Les deux amoureux; 174° Les deux amoureux; 175° Les deux amoureux; 176° Les deux amoureux; 177° Les deux amoureux; 178° Les deux amoureux; 179° Les deux amoureux; 180° Les deux amoureux; 181° Les deux amoureux; 182° Les deux amoureux; 183° Les deux amoureux; 184° Les deux amoureux; 185° Les deux amoureux; 186° Les deux amoureux; 187° Les deux amoureux; 188° Les deux amoureux; 189° Les deux amoureux; 190° Les deux amoureux; 191° Les deux amoureux; 192° Les deux amoureux; 193° Les deux amoureux; 194° Les deux amoureux; 195° Les deux amoureux; 196° Les deux amoureux; 197° Les deux amoureux; 198° Les deux amoureux; 199° Les deux amoureux; 200° Les deux amoureux; 201° Les deux amoureux; 202° Les deux amoureux; 203° Les deux amoureux; 204° Les deux amoureux; 205° Les deux amoureux; 206° Les deux amoureux; 207° Les deux amoureux; 208° Les deux amoureux; 209° Les deux amoureux; 210° Les deux amoureux; 211° Les deux amoureux; 212° Les deux amoureux; 213° Les deux amoureux; 214° Les deux amoureux; 215° Les deux amoureux; 216° Les deux amoureux; 217° Les deux amoureux; 218° Les deux amoureux; 219° Les deux amoureux; 220° Les deux amoureux; 221° Les deux amoureux; 222° Les deux amoureux; 223° Les deux amoureux; 224° Les deux amoureux; 225° Les deux amoureux; 226° Les deux amoureux; 227° Les deux amoureux; 228° Les deux amoureux; 229° Les deux amoureux; 230° Les deux amoureux; 231° Les deux amoureux; 232° Les deux amoureux; 233° Les deux amoureux; 234° Les deux amoureux; 235° Les deux amoureux; 236° Les deux amoureux; 237° Les deux amoureux; 238° Les deux amoureux; 239° Les deux amoureux; 240° Les deux amoureux; 241° Les deux amoureux; 242° Les deux amoureux; 243° Les deux amoureux; 244° Les deux amoureux; 245° Les deux amoureux; 246° Les deux amoureux; 247° Les deux amoureux; 248° Les deux amoureux; 249° Les deux amoureux; 250° Les deux amoureux; 251° Les deux amoureux; 252° Les deux amoureux; 253° Les deux amoureux; 254° Les deux amoureux; 255° Les deux amoureux; 256° Les deux amoureux; 257° Les deux amoureux; 258° Les deux amoureux; 259° Les deux amoureux; 260° Les deux amoureux; 261° Les deux amoureux; 262° Les deux amoureux; 263° Les deux amoureux; 264° Les deux amoureux; 265° Les deux amoureux; 266° Les deux amoureux; 267° Les deux amoureux; 268° Les deux amoureux; 269° Les deux amoureux; 270° Les deux amoureux; 271° Les deux amoureux; 272° Les deux amoureux; 273° Les deux amoureux; 274° Les deux amoureux; 275° Les deux amoureux; 276° Les deux amoureux; 277° Les deux amoureux; 278° Les deux amoureux; 279° Les deux amoureux; 280° Les deux amoureux; 281° Les deux amoureux; 282° Les deux amoureux; 283° Les deux amoureux; 284° Les deux amoureux; 285° Les deux amoureux; 286° Les deux amoureux; 287° Les deux amoureux; 288° Les deux amoureux; 289° Les deux amoureux; 290° Les deux amoureux; 291° Les deux amoureux; 292° Les deux amoureux; 293° Les deux amoureux; 294° Les deux amoureux; 295° Les deux amoureux; 296° Les deux amoureux; 297° Les deux amoureux; 298° Les deux amoureux; 299° Les deux amoureux; 300° Les deux amoureux; 301° Les deux amoureux; 302° Les deux amoureux; 303° Les deux amoureux; 304° Les deux amoureux; 305° Les deux amoureux; 306° Les deux amoureux; 307° Les deux amoureux; 308° Les deux amoureux; 309° Les deux amoureux; 310° Les deux amoureux; 311° Les deux amoureux; 312° Les deux amoureux; 313° Les deux amoureux; 314° Les deux amoureux; 315° Les deux amoureux; 316° Les deux amoureux; 317° Les deux amoureux; 318° Les deux amoureux; 319° Les deux amoureux; 320° Les deux amoureux; 321° Les deux amoureux; 322° Les deux amoureux; 323° Les deux amoureux; 324° Les deux amoureux; 325° Les deux amoureux; 326° Les deux amoureux; 327° Les deux amoureux; 328° Les deux amoureux; 329° Les deux amoureux; 330° Les deux amoureux; 331° Les deux amoureux; 332° Les deux amoureux; 333° Les deux amoureux; 334° Les deux amoureux; 335° Les deux amoureux; 336° Les deux amoureux; 337° Les deux amoureux; 338° Les deux amoureux; 339° Les deux amoureux; 340° Les deux amoureux; 341° Les deux amoureux; 342° Les deux amoureux; 343° Les deux amoureux; 344° Les deux amoureux; 345° Les deux amoureux; 346° Les deux amoureux; 347° Les deux amoureux; 348° Les deux amoureux; 349° Les deux amoureux; 350° Les deux amoureux; 351° Les deux amoureux; 352° Les deux amoureux; 353° Les deux amoureux; 354° Les deux amoureux; 355° Les deux amoureux; 356° Les deux amoureux; 357° Les deux amoureux; 358° Les deux amoureux; 359° Les deux amoureux; 360° Les deux amoureux; 361° Les deux amoureux; 362° Les deux amoureux; 363° Les deux amoureux; 364° Les deux amoureux; 365° Les deux amoureux; 366° Les deux amoureux; 367° Les deux amoureux; 368° Les deux amoureux; 369° Les deux amoureux; 370° Les deux amoureux; 371° Les deux amoureux; 372° Les deux amoureux; 373° Les deux amoureux; 374° Les deux amoureux; 375° Les deux amoureux; 376° Les deux amoureux; 377° Les deux amoureux; 378° Les deux amoureux; 379° Les deux amoureux; 380° Les deux amoureux; 381° Les deux amoureux; 382° Les deux amoureux; 383° Les deux amoureux; 384° Les deux amoureux; 385° Les deux amoureux; 386° Les deux amoureux; 387° Les deux amoureux; 388° Les deux amoureux; 389° Les deux amoureux; 390° Les deux amoureux; 391° Les deux amoureux; 392° Les deux amoureux; 393° Les deux amoureux; 394° Les deux amoureux; 395° Les deux amoureux; 396° Les deux amoureux; 397° Les deux amoureux; 398° Les deux amoureux; 399° Les deux amoureux; 400° Les deux amoureux; 401° Les deux amoureux; 402° Les deux amoureux; 403° Les deux amoureux; 404° Les deux amoureux; 405° Les deux amoureux; 406° Les deux amoureux; 407° Les deux amoureux; 408° Les deux amoureux; 409° Les deux amoureux; 410° Les deux amoureux; 411° Les deux amoureux; 412° Les deux amoureux; 413° Les deux amoureux; 414° Les deux amoureux; 415° Les deux amoureux; 416° Les deux amoureux; 417° Les deux amoureux; 418° Les deux amoureux; 419° Les deux amoureux; 420° Les deux

ENTRÉE LIBRE

AUX DAMES DE FRANCE - NEVERS ASCENSEUR

Magasins les mieux approvisionnés et les plus réputés de toute la Région

A l'Occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An

ALLEZ ADMIRER LEUR

Exposition de JOUETS-ÉTRENNES

Et CADEAUX UTILES

Choix original et le plus varié

N'ACHETEZ RIEN AVANT D'AVOIR COMPARÉ LEURS PRIX ET QUALITÉ

Articles dernière nouveauté

Tous les Jours, jusqu'au 31 Décembre :

Concert Symphonique

Salon de Thé

Théâtre Guignol Lyonnais (4 séances par jour à partir de 2 h. 1/2)

Aujourd'hui Jeudi, Distribution de PANTINS-FICELLES -- Un Calendrier de poche est offert à tout acheteur

Les magasins seront ouverts sans interruption les Jours 24 et 31 Décembre; le Dimanche 27 décembre, ils resteront ouverts toute la journée. Fermeture : le JOUR DE NOËL et du 1^{er} JANVIER.

1^{re} IMPORTANTE MAISON D'ENTREPRISE GÉNÉRALE DE TRAVAUX PUBLICS.

2^e UNE SCIERIE, forée 60 chevaux-vapeur, scies à ruban et circulaires, approvisionnement de 600 mètres cubes de grumes, à scier de suite (ensemble ou séparément).

S'adresser à M. LEVAQUEL, à Imphy (Nièvre). 32.427

Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce.

Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre de 0 fr. 20 pour la réponse.

Vente de Fonds de Commerce

ATELIER DE MARECHALERIE et réparations de machines agricoles, situés dans fort canton de la Nièvre, à céder pour cause de cessation de commerce. Bonne clientèle.

Bureau du journal. 32.073

Ventes de propriétés

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE Saconois (Cher), belle bâtisse, convenant toute industrie, susceptible d'être lotie, belle maison bourgeoise, ateliers, hangars, jardin, surface totale 5.500 m. couvert. 1.400, facilités de paiement.

Écrire AUBIN, 14, rue Sainte-Philomène, Toulouse (H. G.) 32.047

Route de Paris, Nevers, 150 mètres Halle Tacot, 1300 mètres TERRAIN avec loge, 12 fr. le mètre, facilités de paiement.

Écrire BERTIN, le Guiso, route de Cannes, Juan-les-Pins (A.-M.). 31.635

Locations

ON OFFRE FERME DU BREULLAT, 4 km. de Saconois, 78 hectares, facilités de réduction, terre et prés, pour novembre 1926.

S'adresser à M. Maurice PÉGAN, Saconois (Cher). 32.200

2853. - EXPLOITATION DE CARRIÈRES, rapportant net 30.000 fr. à placer par an. Bail à vol., 2000, 5 hect. de terrain à extraire, imp. mater. Beau logt. Prix à débattre. On traite avec 75.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2820. - VINS, CHAMBRES MEUBLÉES, bien situé gr. ville comm. Bail 8 ans, loy. net 700. Aff. 50.000 fr. en liq. plus 15 pensionn., s. café, arr. bout., 8 ch., lavoir. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2828. - PRINCIPAL CAFE d'un bon chef-lieu canton (seul tabac seule s. bal du pays) bail 11 ans, 850 fr. Aff. 38.000 fr. en liq. 2.400 fr. en tabac, s. café, sajon coiffeur, cuisine, s. réunion, s. bal, 2 ch., cour dépend. gr. jard. Prix à déb. On traite avec 15.000 francs.

FRANCHON, Fontainebleau, 2834. - BOIS et CHARBONS exploitation forestière, maison tenue par même famille depuis 1 siècle. Bail à vol., loy. 1.700 francs. Aff. 140.000 fr. laissant net 35.000 fr. par an, logt., 7 pièces, écurie, magas., hangar, jard., chantier, terrain d'embarcad. sur rivière. Imp. materiel. Prix à déb., 45.000 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau, 2836. - EPICERIE MERCERIE BUUVETTE, quartier populaire, ville indust. Bois 6 ans et vol. Loy. 500 fr. aff. 75.000 fr. dont 1/3 en liq. Belle bout., s. à m., cuis., 2 ch., cour, remise, jard. Prix à déb., 40.000 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau, 2849. - MAISON MEUBLÉE bien située, tenue 40 ans gr. ville commerçante. Bail 12 ans, loy. 3.300 fr. (65-100), 7.500 fr. par an. Logt. pers., s. à m., cuis., antichambre, ch. gr. cab. 6 ch. meubées (2 avec cabinet de toilette), buanderie, lavoir, eau, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2857. - MENUISERIE gr. bourg Loiret. Bail 10 ans, loy. 600 fr. Aff. 22.000 fr., laissant net 12.000 fr. par an. Atelier (outillage pour 3 ouvriers), magasin, 4 pièces, cuis., cour, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 5.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2871. - EPICERIE PRIMEURS CAFE tenu 5 ans centre gr. ville comm. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 104.000 fr. par an bien faites, 2 bout., 2 pièces, cuis., dépend., cheval., voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2849. - MAISON MEUBLÉE bien située, tenue 40 ans gr. ville commerçante. Bail 12 ans, loy. 3.300 fr. (65-100), 7.500 fr. par an. Logt. pers., s. à m., cuis., antichambre, ch. gr. cab. 6 ch. meubées (2 avec cabinet de toilette), buanderie, lavoir, eau, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.

ACHETEZ VOS CRAVATES A NEW-SPORT vous en serez satisfait...

VOYEZ SES CHEMISES - 44, rue du Commerce, 44 - NEVERS

DOMAINE D'EN-HAUT, sis à Nizerolles, commune de Bussy (Cher), d'une contenance de 105 hectares en terres de culture et prés, à affermer par métayage, pour le 23 avril 1926.

S'adresser à la Générale LEDETT, au château de Nizerolles, par Dun-sur-Auron (Cher). 32.438

ON DEMANDE CHAMBRE VIDE dans le centre de la ville, rez-de-chaussée ou étage, pour jeune homme.

Bureau du journal. 32.501

Achats

On demande à acheter **BOUQUILLON DE CHAMPAGNE VIDE** 2 0/0, 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.553

Ventes

SALLE A MANGER H. II. comprenant 6 chaises canonnées, buffet, table à 3 rallonges, linoléum, cuisinière en bon état avec caisse à bois. Fourneau à gaz 2 foyers et rôtissoir.

Bureau du journal. 32.400

SUSPENSION DE SALLE A MANGER en cuivre massif, bois de candélabres, sera mise en vente samedi prochain, 26 décembre, à la salle des Ventes de Nevers. 32.476

MATERIEL DE COIFFEUR, pour cause de décès.

S'adresser à M. RENARD, rue de la Chaume, La Machine (Nièvre). 32.378

Paille de BLE et AVOINE bonne qualité. Prix intéressant par wagon franco gare de l'acheteur.

M. CLOSTRE, St-Pierre-remont (Nièvre). 32.472

4 GENESSES CHAROLAISES, 10 mois, inscrites au Herd-Book.

Bureau du journal. 32.391

CONDUITE INTERIEURE, 4 places, spacieuses, excellent état mécanique et de carrosserie, éclairage et démarrage électrique, ayant fait 15.000 km. au plus, peut faire essai sur long parcours.

S'adresser 2, rue de Courtenay, à Nevers. 32.393

2846. - EPICERIE MERCERIE BUUVETTE, quartier populaire, ville indust. Bois 6 ans et vol. Loy. 500 fr. aff. 75.000 fr. dont 1/3 en liq. Belle bout., s. à m., cuis., 2 ch., cour, remise, jard. Prix à déb., 40.000 fr. Facilités.

FRANCHON, Fontainebleau, 2849. - MAISON MEUBLÉE bien située, tenue 40 ans gr. ville commerçante. Bail 12 ans, loy. 3.300 fr. (65-100), 7.500 fr. par an. Logt. pers., s. à m., cuis., antichambre, ch. gr. cab. 6 ch. meubées (2 avec cabinet de toilette), buanderie, lavoir, eau, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2857. - MENUISERIE gr. bourg Loiret. Bail 10 ans, loy. 600 fr. Aff. 22.000 fr., laissant net 12.000 fr. par an. Atelier (outillage pour 3 ouvriers), magasin, 4 pièces, cuis., cour, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 5.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2871. - EPICERIE PRIMEURS CAFE tenu 5 ans centre gr. ville comm. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 104.000 fr. par an bien faites, 2 bout., 2 pièces, cuis., dépend., cheval., voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2849. - MAISON MEUBLÉE bien située, tenue 40 ans gr. ville commerçante. Bail 12 ans, loy. 3.300 fr. (65-100), 7.500 fr. par an. Logt. pers., s. à m., cuis., antichambre, ch. gr. cab. 6 ch. meubées (2 avec cabinet de toilette), buanderie, lavoir, eau, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2857. - MENUISERIE gr. bourg Loiret. Bail 10 ans, loy. 600 fr. Aff. 22.000 fr., laissant net 12.000 fr. par an. Atelier (outillage pour 3 ouvriers), magasin, 4 pièces, cuis., cour, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 5.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2871. - EPICERIE PRIMEURS CAFE tenu 5 ans centre gr. ville comm. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 104.000 fr. par an bien faites, 2 bout., 2 pièces, cuis., dépend., cheval., voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2849. - MAISON MEUBLÉE bien située, tenue 40 ans gr. ville commerçante. Bail 12 ans, loy. 3.300 fr. (65-100), 7.500 fr. par an. Logt. pers., s. à m., cuis., antichambre, ch. gr. cab. 6 ch. meubées (2 avec cabinet de toilette), buanderie, lavoir, eau, gaz, élect. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2857. - MENUISERIE gr. bourg Loiret. Bail 10 ans, loy. 600 fr. Aff. 22.000 fr., laissant net 12.000 fr. par an. Atelier (outillage pour 3 ouvriers), magasin, 4 pièces, cuis., cour, gr. jard. Prix à déb. On traite avec 5.000 fr.

FRANCHON, Fontainebleau, 2871. - EPICERIE PRIMEURS CAFE tenu 5 ans centre gr. ville comm. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 104.000 fr. par an bien faites, 2 bout., 2 pièces, cuis., dépend., cheval., voiture. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr.

MACHINES A TRICOTER lites larg. Prix de Fabrig. Alguilles. Travail assuré. Catal. gratuit.

LAINES toutes nuances. Echant. gratis. La LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

Personnel

ON DEMANDE AGENTS pour assurances, pour le département de la Nièvre.

Écrire ou s'adresser MOS-SANT, Hôtel de France, Nevers. 32.366

CHARRETIERS sérieux, culture et charrois, logés, chauffés et bon jardin, nourri ou non nourri.

Bureau du journal. 32.006

ELECTRICIEN, ayant au moins 5 ans de métier, pour faire un chef d'équipe pour la construction et l'entretien de lignes électriques.

Écrire avec références à l'USINE A GAZ de BOURGES. 32.432

EBARBEUR, FONDRIES DU CLOS DES GRANGES, à Nevers. 32.375

OUVRIERS pour scierie et un **CHAUFFEUR** pour locomobile battage, logés, chauffés. Beau du journal. 32.007

OUVRIER MARECHAL, sortant d'apprentissage, travail assuré.

Bureau du journal. 32.400

VENDEUR DE JOURNAUX S'adr. M. DUPRE, dépositaire du « Paris-Centre », 5, place du Lycée, Nevers. 32.489

1 SCIERIE au ruban. **2 MANGEURES** S'adr. M. A. NOURRY-RITON, à Imphy (Nièvre). 32.475

EMPLOIS VACANTS, toutes professions, France, Colonies, Étranger. **RAPID** Pressé. B. P. 50, PARIS (10^e). 29.142

GENS DE MAISON

ON DEMANDE BON GARDE CHASSE, âge minimum 30 ans, connaissant bien son métier, bon pégeur, mais qualité essentielle exigée: très bon éleveur.

Logé, chauffé, jardin, primes sur animaux nuisibles et gibier abattu.

Inutile écrire si pas très br. réf. adresser correspondance à M. COLAS, garde chef, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 31.579

UNE FEMME comme lingère et une **FEMME DE CHAMBRE** sérieuses.

S'adresser Hôtel Terminus, Nevers. 32.494

Divers

OCCASION A VENDRE

Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette Saint-Georges, phonographes OPERA et disques, coupe intérieur cristal, trosses toilette, convertis Louis XVI, services à couvert Louis XVI, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté « APOLLO », rasoirs « GILETTE », coffret parfumerie, rasoirs sûreté CANON, couteaux suisses 6 lames, couteaux poitrine 3 lames, styloplumes plaqué argent, ronds de serviette.

S'adr. aux BUREAUX de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

Occasions très intéressantes: **CITROEN** en 5 et 10 HP. **AMILCAR-SPORT**, 2 places, juin 1924, état net de mécanique et carrosserie.

DE DION mono-cylindrique 8 HP.

S'adresser GRAND GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Faure, Nevers. 31.308

LE RECHAPAGE DES PNEUS A VIEU !! AUTOMOBILISTES !!

Un recoutchoutage FIT - Un Pneu Neuf

Pierre BINON Procédé FIT Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

Le Secret du Gure Nivernais

Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes RADICALEMENT GUERIS (Notice gratuite) Dépôt gén. : ph. J. G. LAZORTHES, à NEVERS

Au Négus H. LYRON Confiseur 96, rue du Commerce, NEVERS

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, vous présente SON NOUVEAU BONBON « Les Fratellini »

Son Négus (déposé), ses Nougatines de Nevers, ses bonbons chocolat exquis, ses marrons glacés.

Grand assortiment de boîtes fantaisies: Faïences, porcelaines, cristaux, vannerie.

EXPEDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Cadeaux du Jour de l'An!

Les Délicieux Chocolats de F. MARQUIS se trouvent toujours chez

MME SOURD 3, rue du Montin d'Écorse, à Nevers, aux mêmes prix qu'à Paris.

A VENDRE VIEUX JOURNAUX

C. F. 75 le Kilogr. S'adresser au bureau du journal

OUI! Il y a pour toutes les bourses!!

AU PETIT LOUVRE

Notre renommée vient de s'affirmer de nouveau par notre vente à bon marché et notre grand choix en :

Sacs de Dames Articles fantaisie en :
Barettes, Fétiches, Bonbonnières Métal argenté cuivre
Services de Table GARNITURES DE CHEMINÉES
Services à Café Garnitures de Toilette

GRAND CHOIX de JOUETS

A tout acheteur de 5 fr. de marchandise, il sera offert un superbe Calendrier. Ne pas confondre, adressez-vous au 56, situé dans un renforcement RUE DE NIEVRE, NEVERS.

La Chemiserie Modèle P. Demangeon

n'emploie que du Bon Tissu

Pour ses CHEMISES CRAVATES FAUX-COLS et a toujours Les Dernières NOUVEAUTÉS

32, RUE DU COMMERCE - NEVERS

Pelleteries & Fourrures Gilbert TISON

27 et 29, rue des Bouchers, Moulins (Allier)

Vêtements, Cravates, Manchons, Transformations et Réparations Corbelles de Mariages

Descentes de Lit et Couvertures pour voitures enfants

Mégaissier, peaux et montage tapis

En saison d'hiver, achat de Sauvagnes, Martres, Fournes, Renards, Putois, Loutrés, etc., etc...

LE SECRET DU GURE NIVERNAIS

Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes RADICALEMENT GUERIS (Notice gratuite) Dépôt gén. : ph. J. G. LAZORTHES, à NEVERS

LE RECHAPAGE DES PNEUS A VIEU !! AUTOMOBILISTES !!

Un recoutchoutage FIT - Un Pneu Neuf

Pierre BINON Procédé FIT Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

Goutez !! La Coinchée Super Anis

CADEAU

Toute personne nous adressant une enveloppe portant son adresse peut recevoir GRATUITEMENT une jolie batterie Cuisine Aluminium, 12 pièces, manche bois.

1000 sont à distribuer pour lancer notre marque. Inutile de joindre un timbre.

Facteur, Bayon 28 - 11, rue Malbranche, Paris

Bois de Chauffage

Suis ach. tout essence, toute quantité.

MARTIAL, 19, rue Saint-Jacques, Grenoble.

Fleurs de Nice

Grand choix de Plantes Fleuries

RIMBAULT - JUSSAUME

HORTICULTEUR

7, Rue de Paris, 7, NEVERS

PLANTES VERTES DE TOUTES SORTES

Arbres Fruitières, Arbustes, Rosiers

ELECTRICITÉ

Installations Usines et appartements

Force - Lumière - Sonnerie - Téléphone

Équipement voitures automobiles

Charge d'accus de voitures et T. S. F.

Moteurs électriques et à essence

Toute puissance

Petit Appareillage électrique

Lampes de toutes marques Et toute intensité

Lustres, Plafonniers et appareils de chauffage

A. OUGEN

6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)

Téléph. 34 - R. C. 60/4.051

Garagistes, Automobilistes, faites réparer vos radiateurs aux Établissements Laurent

15, rue des 4 Cheminées Nevers tel. 2-33

Nevers serez satisfaits

AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections

TARDIVON-BENDELL

- CLAMECY - Téléphone 60

Prévenez - Guérissez

les Crevasseuses, Gerçures, Engorgures, en employant la Gomphrice du Canada. Il vous conservera une peau douce et souple, même par les plus grands froids.

La Boîte : 3 fr. 50

Orléans : Pharmacies Gribier, Dudois, Groussier, Lhabitant, Beaugency, Wach ; Orléans, Leclerc ; La Ferté-Saint-Aubin : Roule ; Bourges : Marlin ; Aubigny : Caviéze et Ringuet ; Saint-Martin-d'Auxigny : Lagrillière ; Vierzon : Barthelemy, Caillaux ; La Guerche : Moulins.

Toutes Pharmacies et dépôt général M. Dupin, Saint-Amand-Val-de-Vendôme (Loir-et-Cher).

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers Le Gérant : Joyet de Mauvesc

Tout le monde reconnaît qu'

Au Fouillis des Dames

19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

on y trouve des Articles pour

ÉTRENNES UTILES

Sans concurrence aucune. En plus, un Assortiment considérable de CONFECTIONS POUR DAMES des toutes dernières nouveautés.

En réclame - Gilets Fantaisie, à partir de 20 fr. Combinaisons pour dames, Vareuses, à 33,95. Costumes Garçonnet, Barboteuses, Robes Fillettes. Cache-Cols, Chemises fantaisie pour hommes, Cravates, Chaussettes soie et fil, etc.

A tout acheteur il sera offert un superbe CALENDRIER. Le Magasin restera ouvert Dimanche 27, toute la Journée.

MAROQUINIER-SPECIALISTE

AU PACHA

59, rue du Commerce, NEVERS

Voir ses vitrines en Sacs de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage

HOTCHKISS Agent pour la Nièvre: GRAND Garage de la Nièvre

12 CV Le juste milieu

8, rue Félix-Faure, NEVERS

AUX DEUX CLOCHERS

Son merveilleux savon pour la toilette

A exiger partout

Gros: Gabriel CHAVEUX, La Charité (NIÈVRE) Tél. 32

Constructions Mécaniques A. COUSON

NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS

Maison Fondée en 1920

TOUTE LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS

Engrenages droits, coniques Hélicoidaux taillés

Tour, Fraisage, Rabotage A façon et en Série

Montage de Machines - Transmissions

Spécialité de Machines à Imprimer et façonner le papier

La Maison se charge de tous travaux de Cémentation, Trempes avec appareils modernes.

PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE ATELIERS PRES LE PARC

On devient Propriétaire!

en s'adressant à LA

Prévoyance de l'Ouest

Société Mutuelle d'Épargne et de Construction

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'État

Gérée par La Prévoyance de l'Ouest Imbilioire et de Gestion

Société anonyme au capital de 350.000 fr. qui vous consentira une ouverture de crédit remboursable par contrat d'Épargne, en 10 ou 15 ans, et vous facilitera ainsi l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirez.

Renseignements et Documents gratuits: S'adresser à la DIRECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS

Inspection principale M. DAUDET, à Mars-sur-Allier. Bureau à Saint-Pierre-le-Moutier, ouvert le jeu di, de 8 heures à midi. Inspection particulière à Saint-Honoré-les-Bains: M. NICHON.

Et comme toujours... Les plus beaux JOUETS et Celluloïd

Se trouvent chez

TEILLET-GILBERT

7, rue Saint-Etienne, NEVERS

Chasseurs! par curiosité!

Voyez nos modèles sensationnels! PRIX DE GROS

Hammerless « LE RÈVE » incomparable 550 fr.

Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABELLE réunis

Le meilleur marché de toute la France

81, Rue Turbigo Métro République Paris Catalogue 0.50